

Profil sécurité alimentaire

Sénégal

Avril 2008

Ce travail a été financé par le Ministère des Affaires Étrangères de la France et sa diffusion soutenue par l'Union Européenne



Travail réalisé par :

- GRET (Anne Wagner, Bénédicte Hermelin et Olivier Bruyeron) ; IRAM (Vanessa Alby-Flores et Benoît Faivre-Dupaigre) ; ICI (Claire Kaboré et Claire Ficini) en collaboration avec M. Mody Ba, consultant national du Sénégal.

Avec l'appui technique et méthodologique de :

- Léonidas Hitimana (CSAO) ; Amadou M. Konaté (CILSS) et Salif Sow (FEWS NET)

Sous la Coordination de :

- CSAO, Sibiri Jean Zoundi (sibirijean.zoundi@oecd.org)
- CILSS, Dramane Coulibaly (dramane.coulibaly@cilss.bf)

Ce travail a bénéficié de la supervision et de la contribution d'un Comité de Pilotage composé de :

- Jean Sénahoun, FAO
- Mamadou Cissokho, ROPPA
- Ibrahim Laouali, FEWS NET
- Stéphane Devaux, UE
- Georges Simon, PAM
- Matthias Lange, UE
- Sébastien Subsol, CF
- Nadia Lamhandaz, UE
- Philippe Dardel, CF

Citation : CSAO-CILSS, 2008. Titre, Maison et lieu d'édition, Nombre de pages.

Ce document est accessible en ligne sur le site : www.food-security.net

TABLE DE MATIERES

LISTE DES SIGLES UTILISÉS	4
CONTEXTE DE L'ETUDE	5
I. APERCU DES CAUSES LIÉES AUX DISPONIBILITÉS ALIMENTAIRES	5
1. Ressources productives et vulnérabilité agricole et pastorale	5
1.1 Terres arables et pâturages	5
1.2 Les ressources en eau et leur maîtrise	6
1.3 Le changement climatique	7
2. Productivité agricoles et pastorales	7
2.1 Evolution des productions	7
2.2 Evolution des rendements.....	10
2.3 Structure de l'exploitation	11
3. Dispositif et état de l'approvisionnement des marchés	13
3.1 Population et démographie	13
3.2 Evolution du bilan céréalier	13
II. L'ACCÈS AUX RESSOURCES ALIMENTAIRES	14
1. Facteurs socio-économiques et situation particulière des zones vulnérables.....	14
1.1 L'incidence de la pauvreté	14
1.2 Populations et zones vulnérables	14
2. Sources de revenus et stratégies d'adaptation.....	16
3. Fonctionnement des marchés	16
3.1 Les infrastructures du marché.....	16
3.2 Les acteurs des marchés et l'organisation des filières	19
III. DIMENSION SOCIO-ÉDUCATIVES, SANITAIRES ET CULTURELLES EN EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION DES RESSOURCES ALIMENTAIRES.....	21
1. Etat nutritionnel des populations.....	21
2. Pratiques alimentaires	22
2.1 Pratiques alimentaires chez les enfants de moins de 5 ans.....	22
2.2 Pratiques alimentaires de la population globale.....	22
3. Infrastructures sanitaire et éducatives	22
IV. POLITIQUES ET EFFORTS D'INVESTISSEMENT DANS LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE.....	23
1. Priorité accordée aux politiques de sécurité alimentaire et leur traduction en investissement.....	23
1.1 Les politiques en lien avec la sécurité alimentaire	23
1.2 Efforts d'investissements dans la sécurité alimentaire	25
2. Politiques d'aide et de coopération alimentaire	27
3. Capacités en matière de prévention, d'alerte et de gestion des crises	28
V. ACTEURS SOCIAUX ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	30
CONCLUSION	31
VI. MÉTHODOLOGIE.....	31

LISTE DES SIGLES UTILISÉS

CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité permanent inter Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CIRIZ	Comité interprofessionnel du riz
CNCR	Conseil national de coopération des ruraux
CNIA	Comité National Interprofessionnel de l'Arachide
CNSA	Conseil National de Sécurité Alimentaire
CONGAD	Conseil des ONG d'appui au développement
CSA	Commissariat à la sécurité alimentaire
CSAO	Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest
DAPS	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques
DPS	Direction de la prévision et de la statistique
DSRP	Document stratégique de réduction de la pauvreté
EDS	Enquête démographique et de santé
ESAM	Enquête sénégalaise auprès des ménages
FCFA	Franc CFA
LOASP	Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONAPES	Organisation Nationale des Producteurs Exportateurs de Fruits et Légumes
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation de producteurs
PAM	Programme alimentaire mondial
PITP	Programme triennal d'investissement public
PME	Petites et moyennes entreprises
PNASA	Programme national d'appui à la sécurité alimentaire
PNIR	Programme national d'infrastructures rurales
PRN	Programme de renforcement de la nutrition
RNA	Recensement national de l'agriculture
ROPPA	Réseau des organisations paysannes et des producteurs de l'Afrique de l'Ouest
RPCA	Réseau de prévention des crises alimentaires
SEPAS	Sénégalaise d'Exportation de Produits Agricoles et de Services
SODEFITEX	Société de Développement des Fibres Textiles
SONACOS	Société nationale de commercialisation des oléagineux
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
VAM	Département d'évaluation et d'analyse de la situation alimentaire du PAM

CONTEXTE DE L'ETUDE

Depuis quelques décennies, et ce malgré d'importants progrès accomplis en matière de gestion et de prévention des crises alimentaires, les pays de l'Afrique de l'Ouest traversent des crises alimentaires dont les origines sont diverses. Certaines crises sont conjoncturelles, d'autres ont des causes structurelles. La récente crise intervenue dans la région en 2004-2005, et plus particulièrement au Niger, a mis en relief un certain nombre de causes structurelles jouant sur l'accessibilité et l'utilisation des ressources alimentaires. Cette situation a démontré le fait que la seule réponse aux crises conjoncturelles ne suffit pas. Les idées convergent donc sur la nécessité d'un plus grand engagement des pays dans la recherche de solutions durables aux causes structurelles de l'insécurité alimentaire.

Dans le cadre de la dynamisation du Réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA) au Sahel et en Afrique de l'Ouest, le CSAO en partenariat avec le CILSS et les autres acteurs régionaux de la sécurité alimentaire dont le Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles (ROPPA) et la CEDEAO, se proposent de conduire cette initiative visant l'établissement de « Profils Pays Sécurité alimentaire » dans le Sahel et en Afrique de l'Ouest. Cette initiative doit permettre à chaque pays, de disposer d'une grille analytique d'indicateurs permettant une **meilleure compréhension des causes profondes** (structurelles) des crises alimentaires mais surtout à mieux informer et sensibiliser les décideurs politiques pour une meilleure prise en compte de celles-ci dans les politiques et stratégies d'investissement pour une sécurité alimentaire durable.

Il s'agit plus spécifiquement de :

Fournir pour chaque pays une photographie analytique d'indicateurs clés liés aux causes structurelles et pouvant contribuer à la meilleure compréhension de la persistance des crises alimentaires et nutritionnelles,

Permettre une meilleure appréciation de l'effort d'investissement des pays dans le domaine de la sécurité alimentaire,

Favoriser l'aide à la prise de décision par les différents acteurs : Gouvernements, acteurs de société civile, partenaires techniques et financiers.

I. APERCU DES CAUSES LIEES AUX DISPONIBILITES ALIMENTAIRES

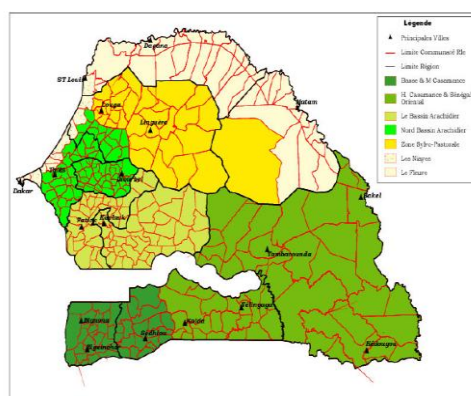
1. Ressources productives et vulnérabilité agricole et pastorale

1.1 Terres arables et pâturages¹

20% de terres arables exploitées à 65%

Le Sénégal compte 3,8 millions d'hectares de terres cultivables (20% de la surface du pays), dont 2,5 millions d'hectares mis en culture. L'exploitation du potentiel est déjà relativement saturée (65%). La **carte n°1** visualise les différentes zones éco-géographiques du pays.

Carte n°1 : Répartition des zones éco-géographiques du Sénégal



Source : VAM, 2003

Le **tableau n°1** montre que les terres arables sont inégalement réparties dans les zones agro-géographiques. Le Bassin arachidier concentre 57% des terres arables, alors qu'il n'occupe que le tiers de la surface du pays.

¹ Source : dernier recensement sur l'agriculture au Sénégal/ DAPS.

Tableau n°1 : Répartition des terres arables par zone éco-géographique

Zones	Casamance	Sénégal Oriental	Bassin arachidier	Zone sylvo-pastorale	Vallée du fleuve Sénégal	Niayes	National
Superficies (ha)	750 000	400 000	2 168 700	150 000	300 000	36 200	3 804 900
Pourcentages (%)	20	10	57	4	8	1	100

Source : *annuaire de l'environnement 2000*

La répartition de la population en fonction des différentes zones éco-géographiques est très inégale : les Niayes regroupent la moitié de la population du pays sur 1% des terres arables².

Une productivité primaire des pâturages variable

Selon la Direction de l'élevage, la productivité primaire des pâturages dans la zone partagée par les départements de Linguère, Podor, Matam et les parties septentrionales des départements de Kanel et Ranérou est actuellement faible. Par contre, au sud de ces départements, la productivité primaire des pâturages est assez forte notamment dans les départements de Kaffrine, Tambacounda et Bakel, par essence zones d'accueil des transhumants.

Des sols dégradés

Les sols du Sénégal se caractérisent dans leur grande majorité par une sensibilité à l'érosion liée à une texture sableuse, une structure friable et une faible teneur en matière organique. Outre les facteurs climatiques, la dégradation des sols, due aux facteurs physiques (en premier lieu l'érosion hydrique), à la pression démographique, à la déforestation, au surpâturage et aux mauvaises pratiques culturales est la cause principale de la baisse de la production agricole.

Le bassin arachidier qui produit environ les trois quarts de la production vivrière (céréales) et l'essentiel de la production arachidière, est particulièrement concerné. Fortement peuplé, il est soumis à un modèle d'exploitation (basé sur la culture de l'arachide parfois en rotation avec le mil) depuis plusieurs décennies particulièrement dégradant. Les zones irriguées, pôles économiques, n'échappent pas à ce processus de dégradation, du fait de la salinisation des terres en Basse Casamance, dans le delta du fleuve Sénégal et dans le Sine Saloum.

² Source : « Implication structurelle de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Sénégal », Faye J., Ba Cheikh Oumar, Dieye P., Dansoko M., Février 2007.

1.2 Les ressources en eau et leur maîtrise

Une forte variation interannuelle de la pluviométrie

Selon la Direction nationale de la météorologie, la moyenne pluviométrique annuelle au Sénégal est de 687 mm, la saison des pluies s'étendant au maximum de juin à octobre. Les variations interannuelles sont fortes en termes de volume et de date de début et de fin de saison des pluies, et les disparités géographiques sont également très marquées. On distingue quatre zones climatiques: (i) le Nord avec un régime sahélien (pluies de 300 mm/an environ sur moins de trois mois/an et harmattan pendant neuf mois) ; (ii) la côte Nord-Ouest avec un régime sub-canarien sec et des alizés abaissant les températures, ainsi que le volume des pluies et leur durée); (iii) la Casamance avec un régime sub-guinéen (pluies de 1 300 à 1 800 mm/an et des températures élevées) ; (iv) le centre avec un régime soudanien (pluies augmentant de l'Ouest vers l'Est de 700 à 1 300 mm/an sur six à sept mois).

Des ressources en eau essentiellement de surface

Les ressources en eaux de surface renouvelables internes sont estimées à 23,8 km³/an et les ressources en eaux souterraines renouvelables sont de l'ordre de 3,5 km³/an, la partie commune entre eaux de surface et eaux souterraines étant estimées à 1,5 km³/an. La quasi-totalité de l'eau prélevée est destinée à l'agriculture³, l'eau d'irrigation provenant à 90 % des eaux de surface (retenues ou pompées dans le fleuve)⁴.

³ En 2000, les prélèvements sur les ressources en eau s'élevaient à 1 591 millions de m³, dont 1 435 millions pour l'agriculture (93 pour cent), 98 millions pour les collectivités (4 pour cent) et 58 millions pour l'industrie (3 pour cent).

⁴ Même si, dans la zone des Niayes, ce sont les eaux souterraines (peu profondes) qui sont surtout utilisées pour l'irrigation.

Un fort potentiel de terres irrigables peu exploité

Le Sénégal dispose d'un un réel potentiel en termes de terres irrigables, estimé à 400 000 ha, majoritairement situés dans la vallée du fleuve Sénégal. La FAO indique qu'entre 1994 et 2002, les surfaces aménagées pour l'irrigation ont augmenté de plus de 6% par an⁵, grâce au développement de l'irrigation particulièrement dans la vallée du fleuve du Sénégal. Les **surfaces aménagées** en maîtrise totale ou partielle sont estimées à 105 000 ha, soit **le tiers du potentiel irrigable**. Les surfaces aménagées sont réparties entre la vallée du fleuve Sénégal (76 000 ha, soit 72% de la surface totale aménagée), la basse et moyenne Casamance (15 000 ha), les Niayes (10 000 ha), la vallée de l'Anambé (4 000 ha) et le Sénégal Oriental (600 ha).

La mise en valeur de cette superficie qui a nécessité d'importants investissements connaît des difficultés (manque d'entretien des superficies équipées, faible taux de mise en valeur par rapport aux objectifs, absence pratiquement totale de suivie de la gestion de l'eau)⁶. Ainsi, la mise en culture de ces superficies reste faible. Si dans la zone des Niayes le taux d'exploitation avoisine 100%, il ne serait que de 32% dans la vallée du Fleuve Sénégal et de 17% dans la zone Anambé.

Malgré l'importance des ressources hydriques du pays et du potentiel de terres irrigables, les cultures irriguées occupent paradoxalement une surface très limitée des terres cultivées, puisque **seules 4% des terres cultivées sont irriguées en maîtrise totale/partielle**. Le riz est de loin la principale culture irriguée dans les périmètres en maîtrise totale/ partielle au Sénégal puisqu'elle occupe plus des trois quarts de la surface totale irriguée (soit 35 000 hectares). Viennent ensuite les cultures maraîchères (10 000 ha), et la culture industrielle de la canne à sucre (7 000 ha)⁷.

1.3 Le changement climatique

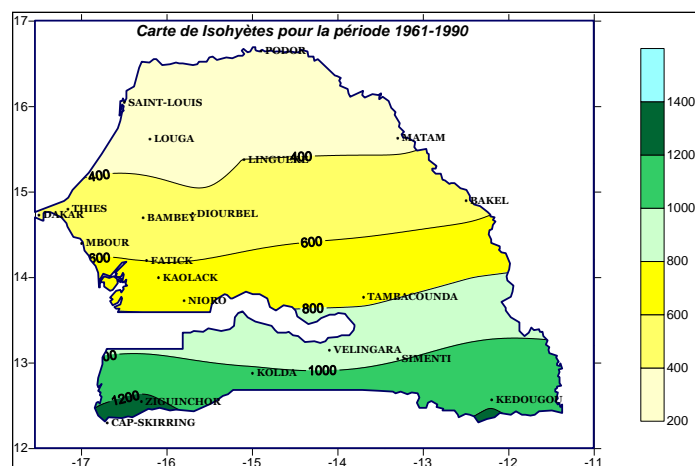
La comparaison des **graphiques n°1** et **n°2** ci-dessous permet de montrer un net glissement des isohyètes entre la période 1961-1990 et 1971-2000. Ce glissement traduit une baisse des précipitations sur une partie importante du territoire Sénégalais.

⁵ Source : Aquastat, FAO 2005.

⁶ Diagnostic fait par la coopération marocaine

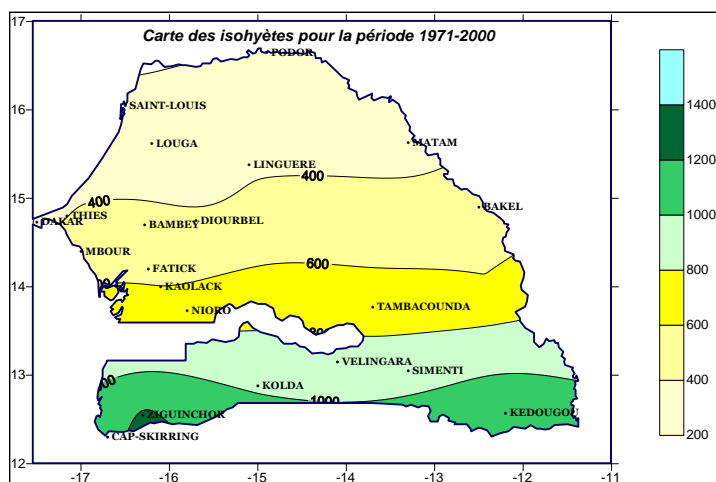
⁷ Aquastat, FAO 2005.

Graphique n°1 : Carte des Isohyètes pour la période 1961-1990



Source : Aghrymet 2001

Graphique n°2 : Carte des Isohyètes pour la période 1971-2000



Source : Aghrymet 2001

2. Productivité agricoles et pastorales

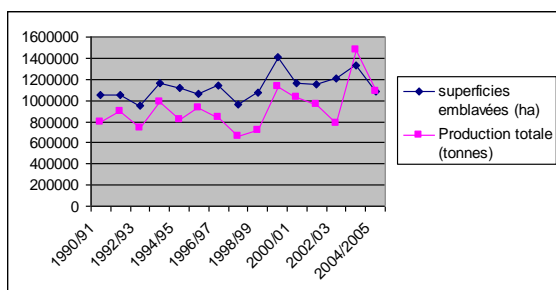
2.1 Evolution des productions

Les principales cultures du pays sont les céréales (mil, sorgho, maïs et riz), les cultures de rente (arachide et coton) et le secteur horticole.

Les céréales

Le **graphique n°1A** illustre sur la période 1990-2006 l'évolution de la production de céréales et des superficies cultivées. La production est marquée par de fortes fluctuations, avec une légère tendance à la hausse, et suit largement l'évolution des superficies mises en cultures.

Graphique n°1A : Evolution de la production de céréales 1990-2005 (en tonnes)

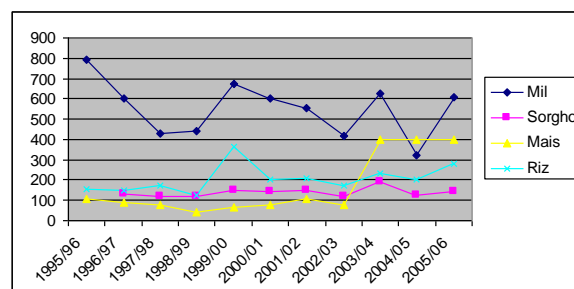


Source : DAPS 2006

Le **graphique n°1B** détaille l'évolution de la production des quatre principales céréales cultivées au Sénégal sur la dernière décennie. La production été marquée par de **fortes fluctuations**. Sur la période, **la croissance de la production a été limitée**, à l'exception du maïs et du riz. La production de riz a enregistré une augmentation sensible, même si le riz national demeure très faible dans la consommation des Sénégalais au regard du riz importé. Quant à la production de maïs, elle a enregistré un boom au cours des quatre dernières années grâce au « programme spécial du Président de la République » qui a misé sur une forte intensification de la production.

La fluctuation des productions traduit le **caractère essentiellement pluvial et saisonnier** de la production céréalière, dans un contexte de baisse de la performance du secteur agricole. La croissance de la production agricole a régressé à partir de la fin des années 1960, ne connaissant plus qu'une progression lente (0,8% par an de 1967 à 1996, contre des taux supérieurs à 4% de 1945 à la fin des années 1960). Les superficies cultivées diminuent depuis la fin des années 1960 (elles ont atteint un maximum de 2,66 millions d'hectares en 1967/68)⁸.

Graphique n°1B : Evolution de la production des principales céréales 1995-2006 (en milliers de tonnes)

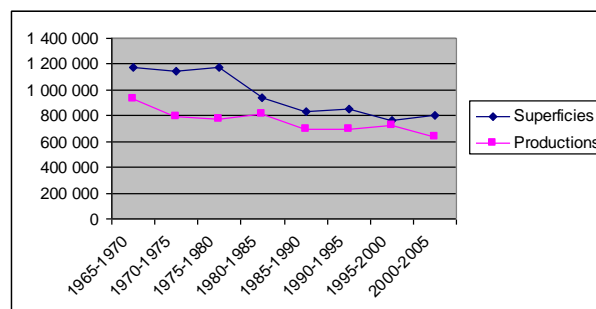


Source : DAPS 2006

L'arachide et le coton

L'arachide et le coton, principales cultures de rente, ont également connu des fluctuations continues et marquées, ne permettant pas de déterminer une tendance pour la dernière décennie. Sur une plus longue période, on constate toutefois une baisse sensible de la production et de la superficie consacrée à la culture d'arachide, comme l'indique le **graphique n°3**.

Graphique n°3 : Evolution des productions et des superficies en arachide 1985-2005 (en tonnes et en hectares)



Source: DAPS 2006

Cette baisse de la production d'arachide illustre la rupture de la logique de production des agriculteurs avec une plus grande diversification des productions, pour faire face à la crise du secteur arachidier et répondre à la demande des marchés urbains⁹. Elle demeure cependant la principale culture du bassin arachidier.

Production maraîchère

La filière maraîchère mérite une attention particulière en raison de son dynamisme. Initialement concentrée dans la zone des Niayes, en raison de la proximité de Dakar, du climat favorable et des ressources hydriques, elle a tendance à se diversifier géographiquement¹⁰. La mise en place de

⁸ Source : « Etude portant sur la situation actuelle de l'agriculture en Afrique de l'Ouest, analyse des filières régionales majeures : monographie du Sénégal », Ndiaye D., Mai 2007.

⁹ Source : « Implication structurelle de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Sénégal », Faye J., Ba Cheikh Oumar, Dieye P., Dansoko M., Février 2007.

¹⁰ Les Niayes ne représentant actuellement plus que 63% des surfaces, contre 22% sur le Fleuve et 15%

plusieurs initiatives intégrées à vocation d'industrialisation, notamment dans le secteur de la tomate, ont induit récemment une croissance accélérée de cette production. La production des principales spéculations maraîchères a presque doublé (149 738 tonnes en 1992 à 272 609 en 2006¹¹).

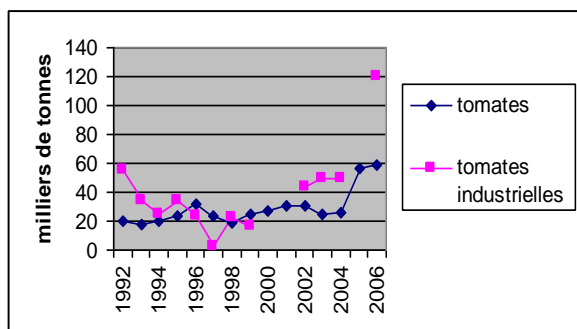
Le **graphique n°4** indique que la production horticole provient essentiellement de deux zones: les Niayes et la vallée du fleuve Sénégal. Dans les Niayes, le maraîchage se développe dans des cuvettes interdunaires. Dans la vallée du fleuve Sénégal, les cultures horticoles se sont développées plus récemment, suite à la faible rentabilité du riz et à ses difficultés d'écoulement. Elles occupent 20 à 34% des surfaces irriguées cultivées pour la période 1997/1998 à 2000/2001 et jouent un rôle central dans les revenus monétaires des exploitations de la moyenne vallée¹².

Graphique n°4 : Importance de la production maraîchère selon les zones par rapport à la production nationale 2002-2006 (%)

Source : d'après les données de la Direction de l'horticulture, 2007

Si la production maraîchère est très diversifiée, elle est dominée par la tomate (surtout la tomate industrielle) et l'oignon. Le **graphique n°5** illustre l'évolution de la production de tomates, qui bien que fluctuante sur la période, a connu une nette tendance à la hausse.

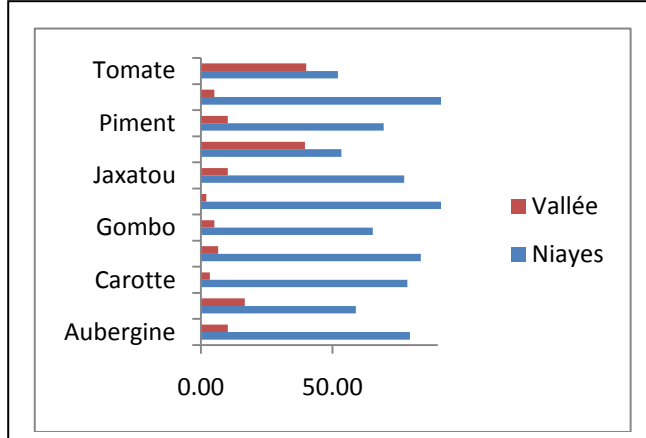
Graphique n°5 : Evolution de la production de tomates traditionnelles et industrielles 1992-2004 (en milliers de tonnes)



dans les Régions de Thiès et Kaolack (notamment pour la production de pastèques, qui a connu un véritable boom et le développement du maraîchage d'hivernage dans les vallées et marigots temporaires).

¹¹ Source : Direction de l'horticulture, 2007.

¹² David-Benz, 2002



Source : Direction de l'horticulture (tomates traditionnelles) ; Cirad (tomates industrielles), 2007

Production animale

Les données sur la production animale sont à prendre avec précaution¹³. L'ensemble du cheptel est estimé, en 2005, à plus de 3 millions de têtes de bovins, plus de 4 millions d'ovins et environ 4 millions de caprins¹⁴. Une part importante des ménages possède du bétail (la quasi-totalité des ménages ruraux et la moitié des ménages urbains¹⁵).

L'exploitation du cheptel reste fortement dominée par des modes extensifs de conduite des troupeaux. Selon la situation agro-écologique du pays, on peut distinguer trois systèmes d'élevage bovin et ovin. Le premier est un système pastoral localisé notamment dans la zone sylvo-pastorale et dans une partie du bassin arachidier, avec des troupeaux relativement importants de bovins et de petits ruminants, conduits en mode extensif sur les parcours naturels, avec une mobilité de faible à moyenne amplitude. Le second est un système agropastoral localisé dans le bassin arachidier, la vallée du fleuve Sénégal et au sud et sud-est du pays avec des troupeaux de bovins et d'ovins de plus petite taille qui bénéficient pour certains d'un alimentation complémentaire ; ces zones accueillent également les troupeaux transhumants en provenance du nord. Le troisième est un système intensif ou semi-intensif, d'embouche bovine ou de production laitière (stabulation permanente ou temporaire durant quelques mois), localisé dans les zones urbaines ou périurbaines mais également dans certains villages du Bassin Arachidier.

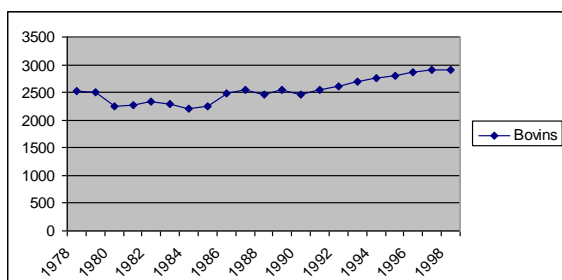
Le **graphique n°6** montre une tendance croissante de la taille du cheptel bovin entre 1978 et 1998.

Graphique n°6 : Evolution du cheptel bovin 1978-1998 (en milliers de têtes)

¹³ Car elles sont estimées à partir du dernier recensement de 1984 auquel on applique un coefficient de croissance.

¹⁴ Direction de l'élevage, Ministère de l'élevage

¹⁵ Source : ESAM II

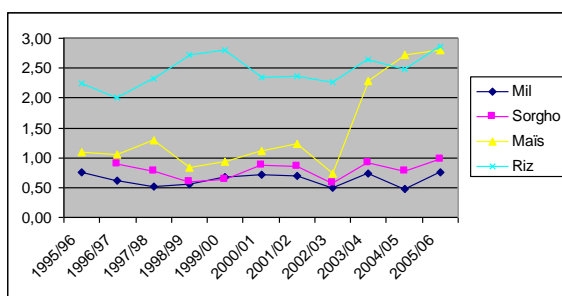


Source : Direction de l'élevage 1998¹⁶

2.2 Evolution des rendements

Après des performances acceptables au cours de la période 1960-1980, on constate un retournement négatif des tendances des rendements des cultures pour la majorité des spéculations¹⁷. Ainsi, comme l'indique le **graphique n°7**, les rendements pour les céréales de la dernière décennie sont faibles et fluctuants¹⁸.

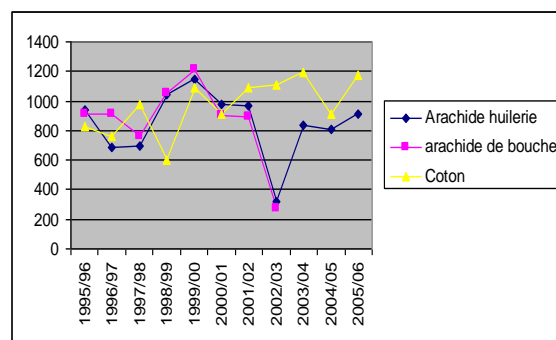
Graphique n°7 : Evolution des rendements des principales céréales 1995-2006 (en tonnes/ha)



Source : DAPS 2006

Le **graphique n°8** indique que les rendements pour les cultures de rente (arachide d'huilerie et de bouche et coton) sont également très fluctuants d'une année sur l'autre.

Graphique n°8 : Evolution des rendements de l'arachide et du coton 1995-2006 (en tonnes/ha)



Source : DAPS 2006

Taux d'équipement et utilisation des intrants

L'évolution des rendements est à lier avec le désengagement de l'Etat de la gestion des filières agricole, qui a notamment eu des conséquences négatives sur l'utilisation d'intrants -aussi bien d'engrais et de semences certifiées, que de matériel agricole.

En effet, les subventions sur l'engrais se sont arrêtées en 1989. Comme l'indique le **graphique n°9**, la conséquence a été une baisse des quantités d'engrais utilisées. Si la réduction a été plus drastique pour les céréales, ce phénomène a également concerné les cultures de rente comme l'arachide. Depuis la fin des années 1990, la consommation d'engrais a stagné en moyenne à 25000 tonnes par an, donc très en deçà d'avant la libéralisation. Les difficultés récentes des industries chimiques du Sénégal (2006) ont aggravé la situation. Ce constat est toutefois à nuancer par le fait que l'Etat a récemment repris les distributions d'engrais subventionnés, ce qui a probablement entraîné une augmentation de leur utilisation¹⁹.

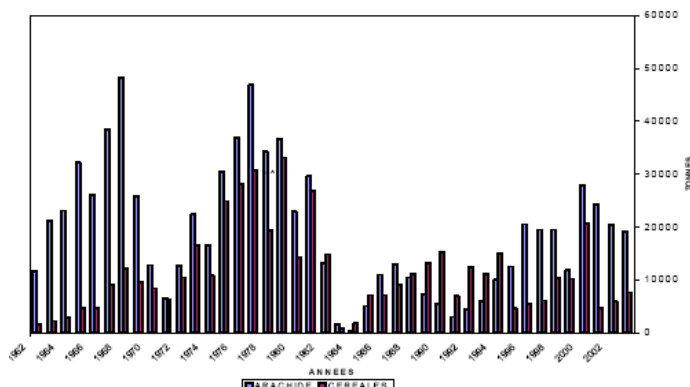
¹⁶ Implication structurelle de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Sénégal, restitution effectuée dans le cadre du projet Initiative Prospective Agricole et Rurale (I-PAR), Faye J., Ba Cheikh Oumar, Dieye P., Dansoko M., Février 2007.

¹⁷ Etude portant sur la situation actuelle de l'agriculture en Afrique de l'Ouest, analyse des filières régionales majeures : monographie du Sénégal, Ndiaye D., Mai 2007.

¹⁸ Concernant le rendement du maïs, le graphique indique un bon notoire à partir de 1999. Le gouvernement a en effet mis en place un programme de stimulation de la production de maïs, avec notamment la distribution de semences à crédit ; toutefois, ces données sont à prendre avec prudence, car elles sont probablement quelque peu optimistes.

¹⁹ Le Conseil National de Concertation des Ruraux (CNCR) dénonce toutefois le manque de transparence de la politique de subventions pour l'achat des intrants. Il estime que « pour les engrais, les quantités sont insuffisantes, les intermédiaires n'ont pas joué le jeu (...), la subvention n'arrive pas au niveau des paysans ». In *Afrique Agriculture*, n°362, janvier 2008, p.36.

Graphique n°9 : Evolution de la consommation d'engrais pour la culture de l'arachide et des céréales 1962-2002 (en tonnes)



Source : Dieng 2006²⁰

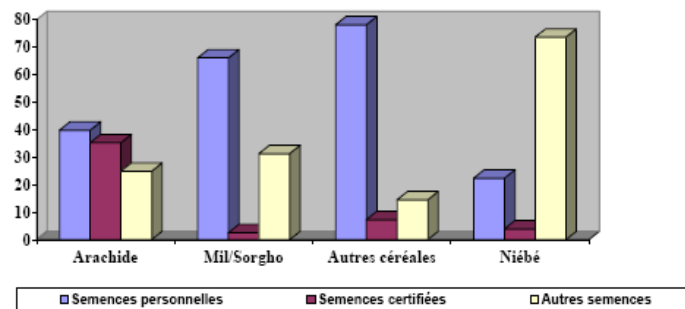
Comme l'illustre le **graphique n°10**, le taux d'utilisation de semences certifiées se situe autour de 30% pour l'arachide, et généralement en deçà de 3% pour les autres céréales sauf pour le riz, où l'utilisation de semences certifiées serait plus importante. Le faible taux d'utilisation de semences certifiées et la baisse drastique de leur qualité sont liés à la déstructuration profonde de la filière semence suite au désengagement de l'Etat.

L'offre de matériel agricole provient de plus en plus des artisans locaux. Comme l'indique le RNA de 1998, plus de 40 % du matériel de préparation et d'entretien des cultures comme les houes sine ainsi que les semoirs a été acquis par les exploitations avant 1981. Ceci s'explique en grande partie par l'arrêt du programme agricole qui s'est traduit pendant longtemps par le non renouvellement du matériel agricole. Cette situation varie toutefois selon les régions. En dehors de la zone cotonnière où le renouvellement du matériel agricole a été effectué, et de la vallée du Fleuve dont l'équipement s'améliore, on note un sous équipement dans le monde paysan. Cette situation est davantage accentuée dans les zones méridionales où se déplace le bassin arachidier²¹.

²⁰ Source : « Implication structurelle de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Sénégal », restitution effectuée dans le cadre du projet Initiative Prospective Agricole et Rurale (I-PAR), Faye J., Ba Cheikh Oumar, Dieye P., Dansoko M., Février 2007.

²¹ A noter qu'une évaluation du renouvellement du matériel agricole a été entreprise en 2004 mais il est très prématuré d'en présenter les résultats.

Graphique n°10 : Catégories de semences utilisées selon les types de cultures



Source : RNA 1998

2.3 Structure de l'exploitation

Dans la grande majorité, les producteurs agricoles sont de petits exploitants, qui cultivent la terre avec des régimes fonciers traditionnels et pratiquent des assolements traditionnels, en culture pluviale. La plupart combinent cultures de rente et cultures vivrières de subsistance tout en possédant quelques animaux, en élevage extensif ou intensif associés aux cultures.

Ainsi, comme l'illustre le **tableau n°2**, 50% des exploitations au Sénégal cultivent moins de 3 ha. Ces exploitations ne représentent toutefois que 15% des superficies cultivées du pays. Ce type d'agriculture, qualifiée d'« agriculture familiale », côtoie les grandes exploitations agricoles maraboutiques (en majorité en pluvial), une agriculture d'entreprise concentrée dans les Niayes et le Delta du fleuve Sénégal (avec titres fonciers, irrigation et visant les marchés urbains et d'exportation) ainsi que de rares unités agro-industrielles²².

Comme l'illustre par ailleurs le **tableau n°3**, la comparaison des enquêtes agricoles de 1960 avec le RNA de 1998 indique une forte diminution de la superficie cultivée/actif agricole, qui a été divisée par deux sur la période (passant de 1,07 à 0,54 ha cultivé/actif agricole). Cette diminution est due à une augmentation du nombre d'actifs par exploitation (passant de 3,37 à 7,97) plus importante que l'augmentation de la surface moyenne des exploitations (passée de 3,70 à 4,40 ha). La multiplication des micro-exploitations familiales est un fait inquiétant : si l'on fait l'hypothèse qu'il faut une surface cultivée de 4ha par actif en culture pluviale et traction bovine pour assurer un bon niveau de revenu à une famille (c'était

²² Implication structurelle de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Sénégal, restitution effectuée dans le cadre du projet Initiative Prospective Agricole et Rurale (I-PAR), Faye J., Ba Cheikh Oumar, Dieye P., Dansoko M., Février 2007.

l'objectif de la recherche agricole dans les années 1970), on constate que la grande majorité des exploitations en agriculture pluviale ne sont pas viables sans des activités d'élevage et des activités non-agricoles importantes.

Source : RNA 1998

Tableau n°2 : Taille des exploitations agricoles et superficie cultivée au Sénégal (en ha)

Tableau n°3 : Evolution de la taille moyenne des exploitations 1960-1998

Selon la taille de l'exploitation (ha)	Exploitations agricoles		Superficie cultivée		
	Effectif	%	Totale (ha)	%	Moyenne par exploitation (ha)
Moins de 1	91 532	21	45 383	2	1,00
1 à moins de 2	72 226	16	106 628	6	1,5
2 à moins de 3	57 849	13	143 782	8	2,5
3 à moins de 4	47 413	11	164 653	9	3,5
4 à moins de 5	36 951	8	164 804	9	4,5
5 à moins de 7	51 053	12	302 905	16	6,0
7 à moins de 10	39 617	9	329 166	17	8,3
10 à moins de 20	34 326	8	458 886	24	13,4
20 ou plus	6 071	1	161 477	9	26,6
Ensemble	437 037	100	1 877 684	100	4,3

Source : Enquête agricole 1960 et RNA 1998

	Enquête agricole 1960	RNA 1998
Nombre d'exploitations	295 400	437 037
Superficie totale (ha)	1 072 343	1 877 684
Nombre d'actifs total	998 300	3 485 299
Superficie/actif	1,07	0,54
Nombre actifs par exploitation	3,37	7,97
Taille moyenne des exploitations	3,70	4,30

3. Dispositif et état de l'approvisionnement des marchés

3.1 Population et démographie

Un pays en transition démographique

La population est estimée à près de 11,2 millions d'habitants en 2005 (source : DPS). Le taux de croissance de la population qui était estimé à 2,9 % entre 1965-1980, 3% entre 1980-1989, 3,2% entre 1989-2000 ne serait plus que de 2,3 % actuellement. Cette baisse du taux de croissance s'expliquerait par la baisse de la fécondité des femmes et de la mortalité (source : EDS IV).

Une population qui s'urbanise mais qui reste encore majoritairement agricole

Entre 1988 et 2000, la population urbaine est passée de 39% à 44% de la population totale. La population est toutefois inégalement répartie sur le territoire, puisque Dakar (0,3% de la superficie du pays) concentre près du quart de la population totale et plus de la moitié de la population urbaine en 2000 (source : DPS).

A noter toutefois que la population urbaine étant définie comme les résidents des localités érigées en communes de plein exercice, la progression de cette population risque de masquer le fait que la population agricole du Sénégal reste très importante. La plupart des communes, surtout moyennes et petites, ont l'agriculture au sens large, y compris la pêche, pour activité essentielle. La plupart des communautés villageoises de pêcheurs se trouvent englobées dans les villes.

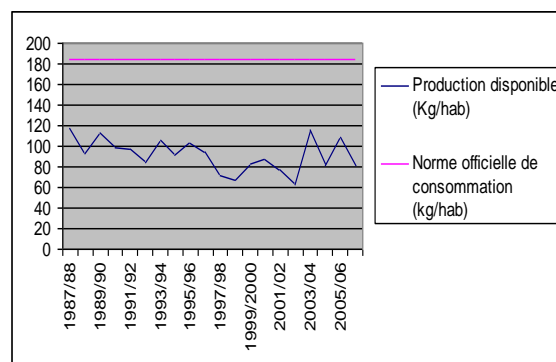
La baisse de la couverture des besoins par la production nationale

Comme l'illustre le **graphique n°11**, la **production nationale est très insuffisante pour couvrir les besoins de consommation**. Le **graphique n°12** indique que la production nationale ne parvient pas à accompagner la croissance de la population, entraînant une baisse sensible du taux de couverture de la demande de consommation par la production nationale, très marquée de 1987 à 2002-2003. On constate un léger redressement en fin de période, sans doute dû au ralentissement de la croissance démographique et à de bonnes campagnes agricoles.

Le graphique n°12 indique toutefois que, ramené au niveau des ménages, la durée de l'autosuffisance en termes de production de céréales varie sensiblement en fonction des différentes régions du pays. Les ménages des régions de **Fatick, Diourbel, Kaolack et Tambacounda**

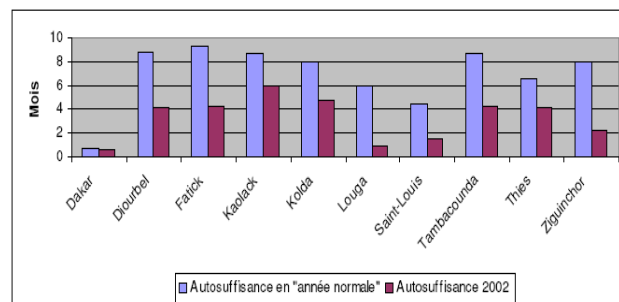
sont les plus autosuffisants, puisque leur production de céréales leur permet de couvrir leurs besoins pendant une durée moyenne de 9 à 9,5 mois en année normale.

Graphique n°11 : Evolution du taux de couverture des besoins par la production nationale de céréales



Source : d'après le bilan céréalier du CILSS 2007

Graphique n°12 : Autosuffisante des ménages dans les différentes régions du Sénégal (céréales)



Source : VAM 2003

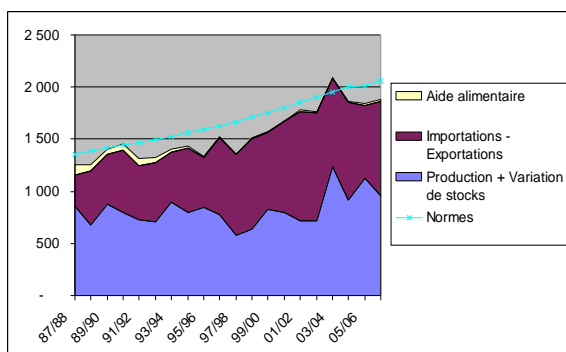
3.2 Evolution du bilan céréalier

Comme l'indique le **graphique n°13 ci-dessous**, la baisse du taux de couverture des besoins par la production nationale se traduit par un recours croissant aux importations de céréales. **Le pays évolue donc vers une dépendance de plus en plus forte aux importations**. Comparés aux importations commerciales, **les volumes d'aide alimentaires sont très faibles et à la baisse**, représentant moins de 2% des volumes d'importations commerciales de céréales pour la dernière décennie.

Globalement, on constate que les importations ont efficacement permis de compléter la produc-

tion locale pour satisfaire les besoins de consommation de la population. A noter toutefois que certaines années, comme cela est particulièrement visible au début des années 2000, les volumes importés ont augmenté parallèlement à l'augmentation de la production, entraînant une offre supérieure aux besoins de consommation théoriques. Le risque d'une offre supérieure aux besoins est de pousser à la baisse les prix sur le marché local.

Graphique n°13 : Evolution du bilan céréalier du Sénégal (en milliers de tonnes)



Source : d'après le bilan céréalier du CILSS 2007

Une disponibilité de produits agricoles qui repose de plus en plus sur les importations commerciales

La production locale disponible est passée de 120 kg/habitant en 1988, à 80 kg/habitant en 2006.

La production agricole est ainsi dans une situation de morosité, avec une stagnation de la production, des superficies cultivées et des rendements pour la plupart des céréales. Ce constat est également vérifié pour la principale culture de rente, l'arachide, dont la production et les surfaces cultivées connaissent une nette diminution sur la dernière décennie. La filière maraîchère apparaît par contre plus dynamique.

Ces performances médiocres s'expliquent par une mauvaise maîtrise des ressources en eau, par une dégradation des ressources productives et par la déstructuration de la filière intrants (semences, engrais) suite au désengagement de l'Etat à la fin des années 1980.

A ce diagnostic s'ajoute la multiplication des micro-exploitations agricoles, avec une surface cultivée/actif divisée par deux entre 1960 et 1998, passant de 1,07 ha/actif à 0,54 ha/actif. Ces petites unités de production ne peuvent pas vivre des seules activités agricoles.

La production de céréales n'est plus capable d'accompagner la croissance de la population. En résulte une baisse de la couverture des besoins

par la production locale (de 64% en 1987/88 à 43% en 2006/2007), et par conséquent, à un recours croissant aux importations commerciales pour combler le déficit.

II. L'ACCÈS AUX RESSOURCES ALIMENTAIRES

1. Facteurs socio-économiques et situation particulière des zones vulnérables

1.1 L'incidence de la pauvreté

Comme l'illustre le **tableau n°4**, au niveau national, la part de la population en situation de pauvreté²³ a diminué sur la dernière décennie, passant de 67,9% en 1994-95 à 50,8% en 2006. Ainsi, si elle a diminué de façon significative, l'incidence de la pauvreté reste élevée.

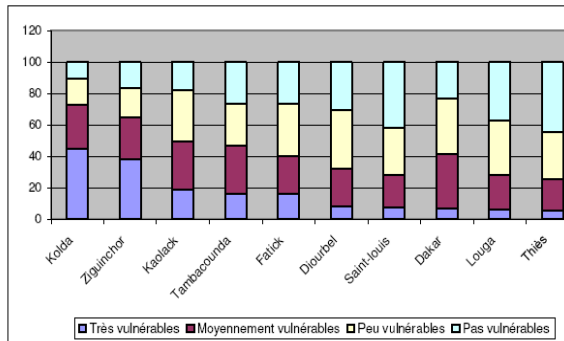
1.2 Populations et zones vulnérables

Comme l'indique le **graphique n°14**, la répartition des ménages en situation de vulnérabilité²⁴ montre de fortes disparités entre les régions. Dans la région de **Kolda**, 70% des ménages sont dans les groupes les plus vulnérables (45% sont très vulnérables et 25% moyennement vulnérables). La région de **Ziguinchor** suit avec 65% des ménages appartenant à ces deux catégories de vulnérabilité (dont environ 40% de très vulnérables) et puis viennent les régions de **Kaolack et Tambacounda** avec 50% des ménages vulnérables.

²³ L'individu ou le ménage est considéré comme pauvre s'il se situe en dessous du seuil de 2400 calories par équivalent adulte et par jour.

²⁴ Les critères pour estimer la vulnérabilité sont liés à la capacité des revenus à couvrir les besoins alimentaires. Ainsi, les ménages « très vulnérables » ne disposent que d'un revenu couvrant au maximum 70% des besoins alimentaires ; les ménages « moyennement vulnérables » ont un revenu qui couvre entre 70 et 115% de leurs besoins. Les ménages « peu vulnérables » et « non vulnérables » couvrent respectivement plus de 115% et de 150% de leurs besoins en nourriture.

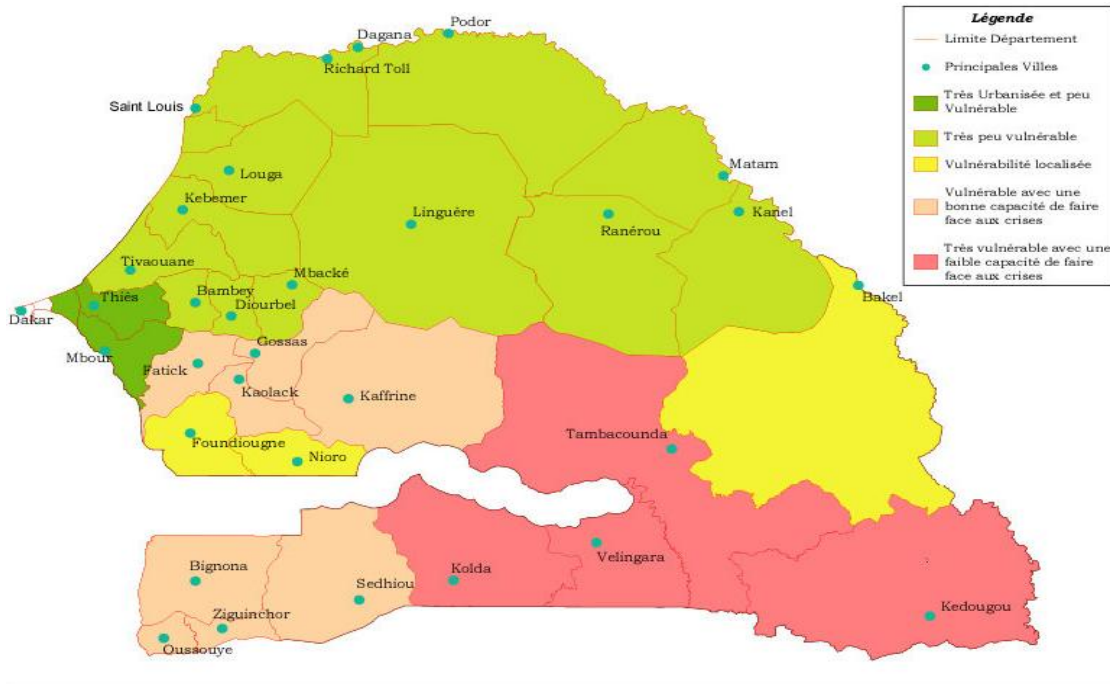
Graphique n°14 : Répartition des ménages vulnérables dans les différentes régions du Sénégal



Source : VAM 2003

La **carte n°2** ci-dessous permet de visualiser l'intensité de la vulnérabilité des populations en fonction de leur répartition sur le territoire sénégalais.

Carte n°2 : Carte de la vulnérabilité structurelle en milieu rural



Source : VAM 2003

Tableau n°4 : Evolution de la pauvreté au Sénégal 1994-2006

	National	Dakar	Autre Urbain	Rural
1994/95				
Incidence de la pauvreté (%)	67,9	56,4	70,7	71,0
Ecart de pauvreté (%)	23,6	17,7	24,4	25,3
Sévérité de la pauvreté (%)	10,6	7,4	10,8	11,7
2001/02				
Incidence de la pauvreté (%)	57,1	42,0	50,1	65,2
Ecart de pauvreté (%)	18,3	12,0	16,1	21,4
Sévérité de la pauvreté (%)	7,9	4,7	6,9	9,4
2005/06				
Incidence de la pauvreté (%)	50,8	32,5	38,8	61,9
Ecart de pauvreté (%)	16,4	8,3	10,8	21,5
Sévérité de la pauvreté (%)	7,5	3,0	4,5	10,2

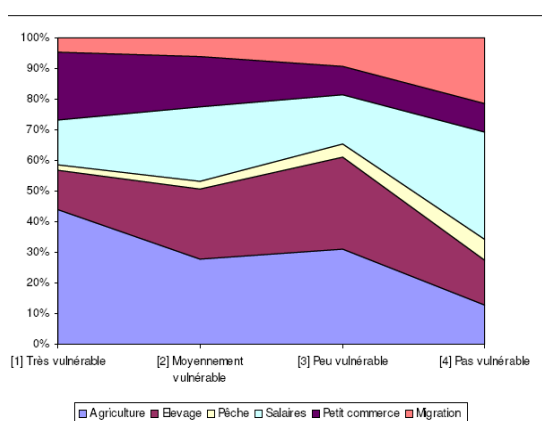
Source: Calcul des auteurs avec les enquêtes EDS 2005/2006, ESAM II 2001/2002, et ESAM I 1994/1995.

2. Sources de revenus et stratégies d'adaptation

Par ailleurs, comme l'indique le **graphique n°15**, le groupe de population le plus fortement vulnérable est le plus dépendant de l'agriculture. Par ailleurs le bétail est un facteur important de diminution de la vulnérabilité. En effet, les ménages moyennement et peu vulnérables tirent une part plus importante de leurs revenus de l'élevage, reposant moins sur les revenus agricoles.

L'une des causes de la vulnérabilité est donc le **manque de diversification des revenus et leur concentration sur la production agricole**.

Graphique n°15 : Distribution relative des



Source : VAM 2003

3. Fonctionnement des marchés

3.1 Les infrastructures du marché

Typologie et maillage des marchés²⁵

L'accès au marché indique comment les ménages ruraux peuvent acquérir la nourriture et vendre leurs produits, et il donne donc une idée sur la disponibilité alimentaire. **Dans les régions de Kolda** (départements Sédhiou et Kolda), **Ziguinchor et Tambacounda** (départements Bakel et Tambacounda) **et les départements Matam et Podor, seuls 10 à 15% des villages ont un marché**. La distance à parcourir pour arriver au marché dans ces départements est de 10 à 15 km. La fréquence du marché est particulièrement basse dans les départements de Linguère, Gossas, Kolda, Kédougou, Kaffrine et Vélingara avec seulement 20 à 30% de marchés journaliers. **Dans les régions de Tambacounda et Kaolack on mentionne des ruptures d'approvisionnement en vivres dans 65% des villages, et 50% dans la région de Fatick.**

Les infrastructures de transport

On inventorie au total près de 13 480 km de pistes rurales, dont 4074 km de pistes classées et 9406 km de pistes non classées, soit en moyenne nationale 7,217 km de piste pour 100 km². **Ce**

²⁵ Source : VAM/PAM, « La vulnérabilité structurelle à l'insécurité alimentaire en milieu rural au Sénégal », juin 2003.

sont les régions de Tambacounda et de Ziguinchor qui ont la plus faible moyenne de piste avec 5,2 et 4,2 km de pistes/100km² respectivement. Ces régions sont ainsi mal desservies et donc parfois mal approvisionnées. L'enclavement de Tambacounda et Ziguinchor est aggravé par l'état de dégradation de la route nationale. Enfin, pour Ziguinchor, cette situation est aggravée par les difficultés de passage de la Gambie et l'irrégularité de la liaison maritime.

Le VAM confirme ainsi que ***l'enclavement des villages est un facteur important pour toutes les régions sud du pays (Tambacounda, Kolda et Ziguinchor), ainsi que pour Fatick et Kaolack.***

Magasins et stockage

Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) recense 40 magasins, d'une capacité totale de stockage de 84 000 tonnes. A ceux-ci, s'ajoutent les 8 magasins céréaliers et les 6 magasins de stockage réalisés respectivement par le PNIR et le Programme de renforcement des infrastructures et des équipements pastoraux. Des magasins de plus faible volume sont construits et gérés par les populations à l'échelle des villages et communautés rurales (notamment les banques cérésières).

Transformation des produits agricoles

L'industrie agro-alimentaire est le deuxième secteur industriel au Sénégal, derrière l'industrie chimique. La transformation des produits agricoles est ainsi relativement développée et diversifiée au Sénégal par rapport à d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, bien que souvent mal identifiée et peu pris en compte dans la comptabilité nationale (nombreuses micro et petites entreprises, souvent informelles, ou activités temporaires, en milieu rural, en fonction de la disponibilité de la matière première). Une étude réalisée par le Centre du Commerce International et l'Agence Internationale de la Francophonie²⁶ indique qu'il existe plus d'une centaine d'entreprises de transformation agroalimentaire au Sénégal, avec une production très diversifiée : produits arachidières (huile et tourteaux), minoterie, sucrerie, lait, bouillons en cubes, confiserie, concentré de tomates, biscuiterie, conserves de thon et céréales locales transformées (mil, maïs). Ces entreprises sont de tailles différentes, et vont de la PME à la grande entreprise, en passant par l'entreprise individuelle.

Des initiatives intéressantes sont à mentionner ici, car elles permettent d'une part d'augmenter la

création de valeur ajoutée en milieu rural (particulièrement vrai pour la transformation artisanale qui permet un complément de revenu, en particulier aux femmes) et d'autre part d'améliorer la conservation des produits alimentaires et donc leur disponibilité tout au long de l'année (notamment pour les produits périssables tels les produits halieutiques, la tomate, et dans une moindre mesure les fruits).

Le secteur agroalimentaire représente une part importante du secteur industriel. Les grosses et moyennes industries de ce secteur ont des activités exportatrices (huileries, conserve de poisson), des activités d'import-substitution à partir de matières premières locales (sucre, concentré de tomates) ou importées (minoteries, brasseries et fabriques de boissons gazeuses, produits laitiers). Leur incidence sur les revenus ruraux est toutefois faible.

Le **tableau n°5** ci-dessous revient sur les caractéristiques des principales filières de l'industrie agro-alimentaire au Sénégal. Ce tableau ne prend pas en compte le secteur de la transformation artisanale, pourtant important en termes de contribution aux revenus des populations rurales, notamment dans les filières riz, céréales sèches, arachide, pêche et lait. Ce tableau ne distingue pas non plus systématiquement la part des produits agro-industriels issus de productions locales par rapport à celle issue de produits importés, ce qui n'est cependant pas sans conséquences sur la création de valeur ajoutée et sur les revenus des ruraux.

²⁶ « Expansion du commerce intra- et inter-régional entre les pays de la CEMAC et de la CEDEAO : Sénégal, étude de l'offre et de la demande sur les produits alimentaires », CCI & AIF, janvier 2005.

Tableau n°5 : Aperçu synthétique des principales filières de l'industrie agro-alimentaire au Sénégal

Filière	Principales entreprises	Produits et tendance de la production ²⁷
Produits arachidières	Suneor (ex-SONACOS) Novasen et Complexe agro-industriel de Touba (CAIT) : moins importantes	Huile, tourteaux : capacité de raffinage de 150 000 t/an pour Suneor ; la production est en baisse sensible au profit des importations d'huiles végétales déjà raffinées, qui ont atteint plus de 100 000 t en 2005 (source : d'après une note de synthèse du Ministère du Commerce).
Sucre	Compagnie Sucrière Sénégalaise (CSS).	Sucre raffiné (CSS) : 90 000 t/an en 2005; relative stagnation de la production depuis le début des années 1990.
Concentré de tomates	Société de Conserves alimentaires (SOCAS) ; Société Nationale de Tomates Industrielles (SNTI).	Double concentré de tomates : la production à partir de tomates fraîches locales augmente de 7 000 t à 12 000 t entre 2000 et 2005, celle à partir de triple concentré importé se situe autour de 5 000 t à sur la même période (source : d'après une note de synthèse du Ministère du Commerce).
Minoterie	Grands Moulins de Dakar (GMD) ; Moulins Sentenac ; Nouvelle Minoterie Africaine (NMA) ; Manufacture Africaine de Pâtes Alimentaires (MAPAL).	Farine de blé, de maïs, et de mil (production annuelle non indiquée). Pâtes alimentaires : environ 3000 t/an ; Couscous et semoule (production annuelle non indiquée).
Biscuiterie	Biscuiterie de Médina (BDM) ; biscuiterie Wehbe.	Biscuits de mer ²⁸ : 4000 t/an; Biscuits secs et biscuits fins et fourrés : 6000 t/an.
Produits laitiers ²⁹	Nestlé-Sénégal ; Société Africaine de Produits Laitiers (Saprolait) ; Société Africaine de Transformation, de Reconditionnement et de Commerce (SATREC).	Lait reconstitué à partir de poudre de lait importée : 6000 t/an pour la SATREC ; Lait concentré sucré et non sucré à partir de poudre de lait importée (Nestlé Sénégal) : 5000 t/an; Lait caillé et stérilisé à partir de poudre de lait importée (Saprolait) : 1000 t/an. Filière lait importé très dynamique ces dix dernières années, contrairement à la filière de transformation de la production nationale qui connaît de grandes difficultés..
Cubes pour bouillon	Compagnie Sénégalaise de Produits Alimentaires (Cosépral) ; Nestlé-Sénégal ; Patisen ; Société Nouvelle d'Industrie Alimentaire (Sonia) ; Société industrielle de produits alimentaires (SIPRAL).	Bouillon cubes, poudre et tablettes : 5500 t/an.
Confiserie	Etablissements Saïd Noujaim Frères ; Confiserie Africaine Saleh (CAS) ; PATISEN ; Chaîne de Distribution Alimentaire (CDA).	Gamme très variée : bonbons, caramels, pâtes à tartiner etc. : entre 4500 et 5000 t/an.
Conserves de thon	Société Nationale des Conserveries du Sénégal (SNDCS) ; Société des Pêcheries Frigorifiques du Sénégal (PFS)	Conserves de thon (production annuelle non indiquée). Très dynamique sur la période 1970-2000, la filière pêche connaît un déclin marqué ces dernières années, notamment en raison de la baisse des prises.
Boissons	Semco, Sénégalaise de jus de fruits, Kirene et Uniparco pour les boissons non alcoolisées ; Sebo, Sofravin et Afric Invest Senegal Brasseries pour les boissons alcoolisées.	Eaux, jus de fruits, bières et alcool (production annuelle non indiquée).

²⁷ Les données chiffrées indiquées correspondent à une estimation de la production annuelle au moment où s'est déroulée l'étude, sauf lorsqu'une autre source est indiquée.

²⁸ Les biscuits de mer sont les moins fins et constituent la consommation courante des populations rurales.

²⁹ A l'exclusion du lait frais, essentiellement produit par l'élevage traditionnel. Sa production est estimée à 110 millions de tonnes annuelles au début des années 2000.

Source : d'après une étude du Centre du Commerce International, 2005, et de notes de synthèse du Ministère du Commerce (sucre, tomates et huiles végétale), 2005.

3.2 Les acteurs des marchés et l'organisation des filières³⁰

La **filière riz** nationale est une filière courte impliquant peu d'intermédiaires. Une part importante de la production est autoconsommée, le reste étant commercialisé principalement sur le marché domestique. La libéralisation a induit des changements importants dans le dispositif organisationnel et institutionnel de la filière, essentiellement marqué par l'émergence de prestataires de services privés aux différentes étapes de la filière, ainsi que la structuration de différents dispositifs collectifs privés de coordination. Ainsi, la fourniture de semences est gérée par des opérateurs semenciers agréés pour la plupart fédérés au sein de l'Union Interprofessionnelle des Semences (UNIS). La fourniture d'engrais et de produits phytosanitaires est assurée par les commerçants tandis que le matériel agricole est fourni par les artisans locaux ou les structures d'importation de matériel agricole à Dakar. Les producteurs de riz sont des exploitations agricoles individuelles ou organisées en GIE ou en associations. Les producteurs de riz se sont organisés au sein de **l'union nationale interprofessionnelle du riz (UNIRIZ)** et du **Comité interprofessionnel du riz - CIRIZ** (mis en place au niveau de la vallée du Fleuve Sénégal). Le CIRIZ a pour vocation de créer un cadre de concertation entre acteurs de la filière et d'être un interlocuteur de l'Etat en matière de politique, avec notamment pour vocation de résoudre les problèmes de commercialisation du riz local. La commercialisation du riz blanc issu de la transformation du paddy passe en majorité par le circuit des riziculteurs. Les riziculteurs industriels et artisanaux sont à la fois des transformateurs et des commerçants. Ils contrôlent plus de 65 % du marché du riz local. Les autres acteurs impliqués dans la commercialisation du riz sont des commerçants détaillants ou grossistes et des « bana-bana ».

La **filière arachide** a connu un processus de libéralisation initié en 1995, dont une étape décisive a été en 2001 la liquidation de la SONAGRAINES. En 2003 le processus de privatisation totale de la SONACOS a été lancé, débouchant en mars 2005 sur son adjudication à un consortium français Advens associé à la

SODEFITEX (contrôlée par DAGRIS)³¹. La privatisation marque la fin des processus d'intégration horizontale et verticale ainsi que les systèmes de contrat de fourniture de facteurs de production et d'approvisionnement. Ces contrats sont remplacés au niveau de la commercialisation par un système carreau-usine. Selon ce système, la production est assurée au niveau des exploitations agricoles familiales individuelles organisées sous forme de sections villageoises ou de GIE. Ce sont des opérateurs privés stockeurs qui assurent la collecte et la livraison aux huileries. Le **Comité National Interprofessionnel de l'Arachide (CNIA)** a été créé en 1992, dans le cadre de la privatisation de la filière. Il sert de dispositif mixte de coordination regroupant les différents acteurs de la production, de la transformation, de la fourniture d'intrants et de services dans le cadre d'un accord signé avec l'Etat en 1997 puis renouvelé en 2003. Par cet accord, l'Etat délègue à cette interprofession les fonctions de gestion de la filière. Les fonctions du CNIA sont le suivi, la coordination et l'animation des négociations internes à la filière (en particulier, le prix de vente carreau usine fait l'objet de négociations entre le CNIA et les huileries); l'appui à l'émergence, la structuration ou la consolidation des différents membres de l'interprofession, des autres opérateurs qui interviennent dans la collecte et la commercialisation. La SONACOS a un poids prépondérant au sein du CNIA face à l'UNIS, qui est très faible et peu représentée. Le CNIA couvre tout le territoire, mais il a été récemment remis en cause par les producteurs qui se sentent mal représentés.

Les **filières horticoles** nationales reposent sur un circuit long de commercialisation, avec la présence de nombreux intermédiaires. L'essentiel de la production est destinée à l'exportation. Dans les années 70, les filières horticoles étaient caractérisées par une très forte concentration. L'entreprise BUD Sénégal était la principale exportatrice jusqu'à sa disparition dans les années 80. Dans la période 1985-1992, il y avait la présence d'une douzaine d'entreprises. En 1993, 22 entreprises exportatrices étaient présentes dans le secteur marqué par un important mouvement d'entrées et de sorties. Actuellement, les entreprises horticoles sont regroupées au sein de **deux organisations professionnelles d'exportateurs qui contrôlent plus de 75% des exportations** :

³⁰ Source : d'après « Implication structurelle de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Sénégal », restitution effectuée dans le cadre du projet Initiative Prospective Agricole et Rurale (I-PAR), Faye J., Ba Cheikh Oumar, Dieye P., Dansoko M., Février 2007.

³¹ Advens détient 66,9% des parts de la société, l'Etat du Sénégal 20,15% et les autres privés 12,15%.

la **SEPAS** regroupe ainsi 15 PME qui détiennent **13% des parts du marché** tandis que l'**ONAPES** regroupe 6 grandes entreprises avec **63% du marché**. Les **non affiliés** comme les Grands Domaines du Sénégal (filiale du groupe Compagnie fruitière) et certains producteurs **comptent 24% des parts du marché**. Les autres acteurs sont les prestataires de services, structures de crédits et distributeurs d'intrants. Dans le cas des circuits domestiques, la libéralisation montre les limites des systèmes de distribution avec la présence de différents marchés avec beaucoup d'intermédiaires. Des dispositifs de coordination sont mis en place et essentiellement centrés sur les systèmes d'information des marchés. A noter l'intervention d'intermédiaires, notamment les « coxeurs », qui en plus d'être des médiateurs de l'information interviennent dans les fonctions de production à travers la négociation des prix, la recherche de clients et la garantie du paiement.

S'agissant de la **filière lait**, les marchés laitiers locaux au Sénégal sont structurés autour des pôles urbains et ruraux approvisionnés pour une grande partie par les systèmes pastoraux et agropastoraux selon trois circuits : un circuit court de vente directe avec les femmes (lait caillé), un circuit court avec l'implication de laiteries (plus d'une quarantaine installées dans les villes secondaires du Sénégal, fabriquant du lait pasteurisé et caillé en sachet) et un circuit long avec des colporteurs-collecteurs qui draine une faible part de la production (problème de moyens de transport réfrigérés, ce qui les conduit à produire essentiellement de l'huile de beurre). Le faible niveau de production, l'absence de système efficace de collecte et de distribution du lait local et la faible intégration du secteur de la transformation à la production sont des contraintes importantes au développement de l'offre et de la couverture des besoins nationaux qui expliquent le développement d'un important secteur de la transformation du lait en poudre importé, notamment à Dakar, tant au niveau artisanal qu'industriel. Les tentatives de Nestlé Sénégal dans la zone de Dahra et Linguère ont été conduites de 1991 à 2003 avec une très forte variabilité annuelle et interannuelle de la collecte. La firme Nestlé s'est toutefois retirée il y a plusieurs années de la production industrielle de lait condensé en délocalisant ses activités sur le Ghana, rétrocédant les infrastructures du bassin de collecte de Dahra à **l'union des producteurs et préposés du rayon laitier (UPPRAL)** qui a cependant rencontré de très grande difficulté à valoriser le dispositif de collecte qui avait été mis en place. Il convient également de mentionner certains efforts de structuration de la filière, telles les stratégies d'intégration verticale qui sont développées par des fermes proches de Dakar comme « *Wayembam* » qui a mis en place une unité de transformation de 14 000 l/j, encore très faiblement valorisée et une industrie récente

installée depuis 1 an environ près de Richard Toll « la laiterie du Berger » qui collecte le lait auprès des pasteurs et écoule ses produits essentiellement sur le marché dakarois. Des avancées concernent aussi l'émergence de nouveaux contrats d'approvisionnement. Une quarantaine de mini laiteries installées dans les villes secondaires ont également développé des relations privilégiées avec des éleveurs périurbains et proposent des produits en sachets écoulés sur les marchés urbains proches. C'est également le cas de la Laiterie du Berger, à une plus grande échelle. Il existe de très nombreuses fédérations d'éleveurs au niveau régional comme national mais il convient de signaler la Fédération des acteurs de la filière lait au Sénégal (Fenafils), qui s'est structurée autour des mini-laiteries, regroupe maintenant une part importante des acteurs de la filière et met en place des instances au niveau régional, pour renforcer sa légitimité comme interlocuteur de l'Etat³².

La pauvreté est un phénomène rural et touche en premier lieu les producteurs agricoles : une situation compliquant l'accès aux ressources alimentaires

La pauvreté au Sénégal est un phénomène important, qui touche plus de la moitié de la population. La pauvreté est davantage un phénomène rural et ce sont ménages qui dépendent le plus de l'agriculture qui sont les plus touchés par la pauvreté.

Ce sont les zones où les ménages sont les mieux dotés en termes de production agricoles qui concentrent le pourcentage des ménages vulnérables les plus élevés. C'est notamment le cas de Kaolack et Tambacounda, où la durée moyenne d'autosuffisance des ménages est parmi les plus élevées (9 mois), mais qui concentrent des taux de vulnérabilité de plus de 50%. Inversement, les régions de Kolda et Ziguinchor, qui ont les taux de vulnérabilité des ménages les plus élevés (75% et 65% respectivement), ont une durée moyenne d'autosuffisance parmi les meilleures (8 mois).

Par ailleurs, on constate que l'enclavement renforce de la vulnérabilité. Ainsi, les régions de *Tambacounda, Kolda et Ziguinchor*, qui sont les plus enclavées à la fois en termes de distance à parcourir jusqu'au marché le plus proche et de concentrations de pistes, figurent également parmi les régions plus vulnérables.

Concernant l'organisation des filières, il apparaît nécessaire de conforter la structuration des producteurs. Ceci permettrait de rééquilibrer le poids des producteurs au sein des filières et de mieux mettre en relation l'offre et la demande nationales de produits agricoles.

³² Source : Gret Sénégal.

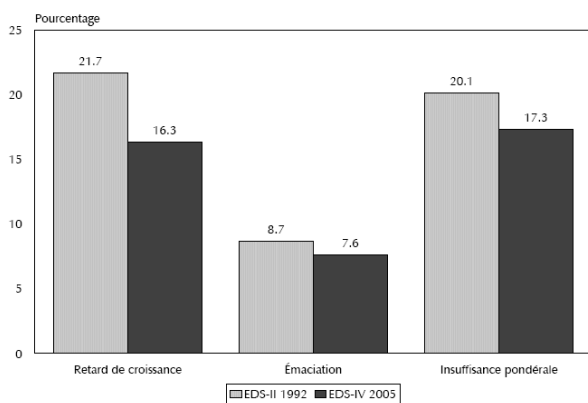
III. DIMENSION SOCIO-ÉDUCATIVES, SANITAIRES ET CULTURELLES EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION DES RESSOURCES ALIMENTAIRES

1. Etat nutritionnel des populations

L'état nutritionnel des enfants

L'EDS IV indique que 16 % des enfants de moins de 5 ans au Sénégal souffrent de retard de croissance. On constate ainsi une diminution de la prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans par rapport au début des années 1990. La situation nutritionnelle selon l'indice taille-pour-âge illustré dans le **graphique n°16** peut être caractérisée de satisfaisante, même si cette situation masque des disparités importantes en fonction des régions.

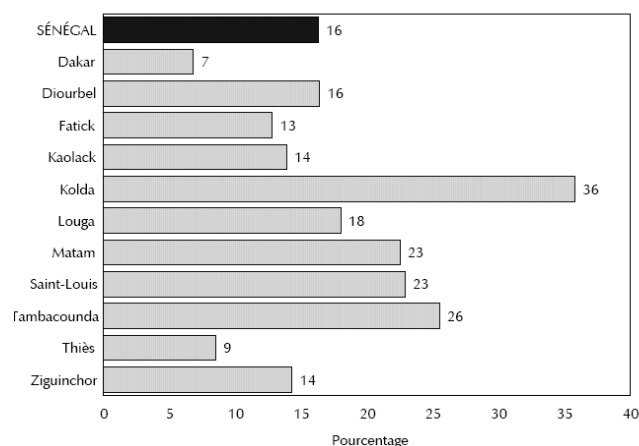
Graphique n°16 : Malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans selon les EDS II et IV



Source : EDS II 1992 et EDS IV 2005

En effet, comme l'indique le **graphique n°17**, l'incidence de la malnutrition chronique reste alarmante dans certaines régions : elle atteint 36% à Kolda et dépasse 20% dans trois autres régions, Tambacounda (26%), Malam (23%) et St Louis (23%).

Graphique n°17 : Pourcentage des enfants de moins de cinq ans assurant un retard de croissance selon les régions³³



Source : EDS IV 2005

Concernant l'incidence de la malnutrition aiguë, (émaciation), l'EDS IV indique que 7,6% des enfants de moins de 5 ans souffrent d'insuffisance pondérale, contre 8,7% en 1992. Elle traduit une alimentation insuffisante ou une maladie récente (éventuellement ponctuelle).

L'état nutritionnel des femmes

La taille critique en deçà de laquelle une femme peut être considérée à risque varie selon les populations. C'est parmi les femmes les plus jeunes (15-19 ans) que le niveau de la déficience énergétique chronique est le plus élevé (34 %). Cette proportion baisse régulièrement avec l'âge : parmi les femmes de 20-24 ans, cette proportion est de 18 % contre 6 % parmi les femmes de 45 ans et plus. La prévalence de la déficience énergétique chronique est sensiblement la même en milieu rural qu'en milieu urbain (19 % contre 18 %). Selon la région, le niveau de déficience énergétique varie d'un minimum de 15 % dans la région de Ziguinchor à un maximum de 25 % dans la région de Louga et 27 % dans la région de Matam.

Ainsi, en comparant les graphiques n°14 et n°17, **on constate que les régions où la malnutrition est la plus importante ne sont pas forcément les régions les plus vulnérables en termes de revenus**. Si Kolda et Tambacounda concentrent à la fois les taux de malnutrition chronique et les taux de vulnérabilité les plus élevés, ce n'est pas le cas d'autres régions. Ainsi, St Louis a un taux

³³ Il n'a pas été possible de statuer sur l'évolution des tendances au niveau régional, car les données de l'enquête EDS II ne sont pas désagrégées à ce niveau.

de malnutrition chronique parmi les plus élevés (23%) tout en étant parmi les régions où le taux de vulnérabilité des ménages est le plus faible. Quant à la région de Zinguichor qui a le taux de vulnérabilité des ménages le plus élevé (65%), elle a un taux de malnutrition chronique acceptable et parmi les plus faibles (14%). La même situation est vérifiée pour Kaolack (50% ménages vulnérables, 14% malnutrition chronique).

Par ailleurs, en comparant les graphiques 17 et 12, **on constate que les régions où la malnutrition est la plus importante ne sont pas systématiquement non plus celles qui sont les moins bien dotées en termes de production céréalières.**

Ainsi, on peut en conclure que la malnutrition chronique s'explique par d'autres facteurs que la pauvreté ou l'insuffisance de la production. C'est ce que les parties suivantes chercheront à expliciter.

2. Pratiques alimentaires

2.1 Pratiques alimentaires chez les enfants de moins de 5 ans

Pratique de l'allaitement maternel

Selon les recommandations de l'UNICEF et de l'OMS, tous les enfants devraient être exclusivement nourris au sein de la naissance jusqu'à l'âge de six mois³⁴. En effet, l'enquête EDS IV de 2005 indique qu'à moins de 2 mois, 56 % des enfants reçoivent uniquement le lait maternel et à 4-5 mois cette proportion tombe à 15 %. Dans l'ensemble, la proportion d'enfants âgés de moins de six mois sous allaitement maternel exclusif s'élève à 34 %, tandis que les deux tiers des enfants reçoivent d'autres liquides ou solides en plus du lait maternel.

Si l'on compare ces données à celles de l'enquête EDS II de 1992, on constate toutefois une amélioration notable des pratiques d'allaitement exclusif. En 1992, l'EDS indiquait qu'à moins de 2 mois, seulement 9% des enfants reçoivent uniquement le lait maternel et à 4-5 mois cette proportion tombe à 2,3%. L'interprétation de ces données qui suggère une amélioration des pratiques d'allaitement est toutefois très délicate, car elles dépendent largement de la façon dont la question a été posée.

Introduction des aliments de compléments

³⁴ L'introduction trop précoce d'aliments de complément n'est pas recommandée car elle expose les enfants aux agents pathogènes et augmente ainsi leur risque de contracter des maladies, en particulier la diarrhée.

L'introduction de compléments liquides autres que le lait maternel et d'aliments solides ou semi-solides a lieu très tôt (avant 6 mois). Ainsi, l'enquête EDS IV indique que chez les enfants de moins de 2 mois, 3% avaient reçu des aliments autres que le lait, l'eau ou les boissons à base d'eau et, à 4-5 mois, ce taux augmente à 26%³⁵.

2.2 Pratiques alimentaires de la population globale

Le bilan alimentaire ne traduit ni les bonnes pratiques alimentaires, ni nécessairement les préférences alimentaires mais décrit une situation sous contrainte de disponibilités de produits et d'accessibilité prix. Au Sénégal, en cas de pouvoir d'achat limité, il y a une tendance très nette à privilégier des plats à base de riz et d'huile, sans ou avec très peu de légumes, de viande et de poisson, ce qui représente des risques sanitaires importants. Ce problème est d'ailleurs mentionné dans le bilan alimentaire. Ainsi, la base alimentaire est dominée par les céréales et le pain (37% du budget alimentaire) ainsi que les légumes (12% du budget alimentaire). La consommation de protéines animales demeure faible, avec 8,6% du budget alimentaire pour le poisson et 9% pour la viande. De nombreux ménages ne mangent plus qu'un repas par jour.

3. Infrastructures sanitaire et éducatives

3.1 L'accès à l'eau potable

Au niveau du pays, 38% des villages ont des forages pour obtenir l'eau potable, 27% des puits cimentés et 21% des puits traditionnels. Les forages et puits cimentés sont surtout localisés dans la partie nord du pays. Les régions de **Kolda, Ziguinchor et Tambacounda** (sauf le département de Bakel) ont respectivement 52%, 70% et 33% des villages sans accès à l'eau potable (puits traditionnels, puisards, eau de surface). Ces mêmes régions ont des périodes de rupture d'approvisionnement d'eau : à Kolda, cette période peut durer jusqu'à six mois dans l'année, tandis que dans les autres zones la période de rupture est limitée à 4 mois³⁶.

Les infrastructures de santé

Selon les statistiques du Ministère de la santé et de la Prévention (rapport d'activité 2002), le Sénégal compte au total 848 postes de santé, 53

³⁵ Il n'est pas possible de comparer ces données avec celles de l'EDS II, car les entrées renseignées ne sont pas les mêmes.

³⁶ Source : VAM 2003.

centres de santé et 19 hôpitaux. Cela correspond à 1 poste de santé pour 11 500 habitants, 1 centre de santé pour 175 000 habitants et 1 hôpital pour 545 800 habitants. Les normes préconisées par l'OMS sont 1 poste de santé pour 10 000 habitants, 1 centre de santé pour 50 000 habitants et 1 hôpital pour 150 000 habitants. La région de Dakar qui a la densité de population la plus forte abrite 13% des postes de santé, 19% des centres et 37% des hôpitaux. Vient ensuite la région de Thiès avec 14% des postes et 15% des centres de santé, puis celles de Saint Louis et de Kaolack avec également 14% des postes et 9% des cases. **Les régions de Louga, Fatick et Kolda ont le plus faible pourcentage d'infrastructures de santé.** Beaucoup de régions restent encore à s'équiper en infrastructures sanitaires. Les populations de plusieurs zones rurales parcourent encore de longues distances pour recevoir les soins nécessaires de santé.

3.2 Les infrastructures d'éducation

Les gros efforts consentis dans le domaine de l'éducation ne se traduisent par forcément un accroissement sensible des infrastructures et une résorption du déséquilibre régional, ce qui ne garantit pas la qualité du service. Ainsi, sur les 4799 **écoles primaires** que compte le Sénégal selon les statistiques du Ministère de l'Éducation National, **les régions de Diourbel, Fatick et Ziguinchor en sont les moins pourvues avec moins de 10% du total.** Certains établissements essentiels comme les lycées techniques n'existent pas dans les régions de Fatick, Kolda, Louga et Thiès.

Les pratiques alimentaires inadéquates et le manque d'accès aux infrastructures sanitaires sont des facteurs explicatifs importants pour appréhender les causes de la malnutrition, au-delà de la disponibilité et de l'accès à l'alimentation

La situation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans est globalement satisfaisante sur le plan de la malnutrition chronique, qui a connu une tendance à l'amélioration au cours de la dernière décennie. Toutefois, cette situation masque de fortes disparités régionales, puisque trois régions du Sénégal continuent à avoir des taux de malnutrition largement supérieurs à 20%, seuil au-dessus duquel la situation est considérée critique par l'OMS. Par ailleurs, on constate que la situation est très préoccupante sur le plan de la malnutrition aiguë.

L'analyse fait ressortir que les zones où l'incidence de la malnutrition est la plus élevée ne correspondent pas forcément à celles dont le taux de vulnérabilité des ménages est le plus élevé, ni

à celles où les ménages qui ont les meilleures performances en termes de production.

Ainsi, d'autres facteurs contribuent à expliquer la situation de malnutrition qui s'explique notamment par le fait que les pratiques alimentaires chez les jeunes enfants ne sont généralement pas satisfaisantes. Si certaines peuvent être liées à des questions de pouvoir d'achat ou de faisabilité pratique (par exemple l'accès près de chez soi à des aliments de complément de bonne qualité et bon marché), d'autres sont davantage du ressort de l'éducation et de la sensibilisation. C'est ce que traduit notamment les pratiques d'allaitement, puisque seul 34% des enfants de six mois sont exclusivement allaités.

La faiblesse de l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux soins, contribue également à expliquer la situation nutritionnelle observée.

IV. POLITIQUES ET EFFORTS D'INVESTISSEMENT DANS LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

1. Priorité accordée aux politiques de sécurité alimentaire et leur traduction en investissement

1.1 Les politiques en lien avec la sécurité alimentaire

Le programme national d'appui à la sécurité alimentaire (PNASA)

Le PNASA, réalisé avec l'appui de la FAO, s'inscrit dans la suite de la Stratégie Nationale de sécurité alimentaire élaborée en 1999. L'objectif global du programme est de contribuer à combattre l'insécurité alimentaire et vaincre la faim à l'échelon national à l'horizon 2015 par un « *rééquilibrage des investissements vers les groupes vulnérables, une augmentation durable de la productivité et du niveau de production combinée à des mesures susceptibles de garantir l'accessibilité des populations tant quantitativement que qualitativement aux denrées alimentaires* »³⁷. Deux axes d'intervention sous-tendent la démarche du PNASA : d'une part, l'accroissement des productions agricoles, par le biais de la promotion d'activités productives intégrées par zone agricole et d'autre part, le suivi de

³⁷ Source : PNASA

la situation alimentaire, la prévention et le traitement des crises grâce à la mise en place d'un **système d'alerte précoce décentralisé**, en appui aux services traditionnels de la sécurité alimentaire.

Le PNASA est un programme qui a le mérite d'actualiser la stratégie nationale de sécurité alimentaire. Toutefois, certains regrettent qu'il ne prenne pas suffisamment en compte d'autres stratégies antérieures en place, notamment la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire qui a été élaborée en 2001 avec l'appui du CILSS dans le cadre de la Stratégie Opérationnelle de Sécurité Alimentaire Régionale (SOSAR). La coexistence de ces deux stratégies, dont l'élaboration n'a semble-t-il pas reposée sur les mêmes ancrages institutionnels, a parfois été perçue comme des doublons, au détriment de leur portée opérationnelle³⁸.

La Stratégie de réduction de la pauvreté (DRSP) rénové et sa traduction en termes d'amélioration de la sécurité alimentaire

Le Sénégal a défini une stratégie de développement pour la croissance et la réduction de la pauvreté dont le but est d'améliorer de manière durable le bien-être des populations en : (i) réduisant l'incidence de la pauvreté des populations en dessous de 30% d'ici à 2015, par une croissance accélérée, forte, équilibrée et mieux répartie d'au moins entre 7 % et 8% en termes réels en moyenne sur la période, (ii) accélérant l'accès aux services sociaux de base et en améliorant la sécurité alimentaire des populations, (iii) protégeant les populations en particuliers les plus vulnérables contre les risques sociaux et catastrophes, (iv) réduisant les inégalités et éradiquant toutes les formes d'exclusion au sein de la Nation notamment par l'instauration de l'égalité des sexes dans tous les domaines.

Le DRSP et la promotion du secteur primaire

Selon le DRSP, le secteur primaire devrait à l'horizon 2015 progresser en moyenne de 8,4%, essentiellement tiré par le sous-secteur agricole qui croîtrait de 10,5% à la faveur de politiques nationales visant le développement agricole durable, avec comme objectifs majeurs la contribution à la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté, l'amélioration des revenus des populations rurales et la protection de l'environnement. La croissance du sous-secteur de l'élevage et de

la chasse devrait être relevée à 5,4% sur la période après un taux moyen de 2,8% entre 2003-2005. Quant au sous secteur de la pêche, après 1,9% en 2005, la croissance est attendue à un rythme d'accroissement moyen de 6% de 2007 à 2010, encore basée sur une reprise des débarquements à la suite d'une meilleure gestion des ressources maritimes.

Le DRSP et la nutrition³⁹

Il existe au Sénégal une Lettre de Politique de Développement de la Nutrition qui a été élaborée en juin 2006 par la Primature suite à la révision de la première lettre de politique de développement élaborée en 2000. Cette nouvelle lettre de politique doit répondre aux nouveaux enjeux en matière de nutrition. Elle se caractérise par un engagement politique accru qui place la nutrition au niveau de la primature soit le plus haut degré de décision politique. La nutrition est inscrite dans le nouveau DSRP, sachant qu'elle l'était déjà dans le premier DRSP de 2002.

Les actions qui sont mises en avant sont la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME), le paquet d'activités intégrées de nutrition (PAIN), l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE) et le Paquet Intégré pour la Communication (PIC). La vision de la nutrition pour le Sénégal est conforme aux engagements internationaux et a pour objectif principal la réalisation des OMD à l'horizon 2015. Pour atteindre ces objectifs le Sénégal mise sur l'extension du PRN au niveau national en mettant particulièrement l'accent sur les activités de promotion et de suivi de l'enfant jusqu'à deux ans et la promotion des comportements.

Au niveau de l'affichage politique, l'exécution de la lettre de politique de développement de la nutrition est confiée à la Cellule de Lutte contre la Malnutrition (CLM) logée à la primature.

La Loi Agro-sylvo-pastorale (LOASP)

La LOASP n'est pas tout à fait à mettre sur le même plan que le PNASA ni le DRSP qui sont des stratégies multisectorielles. Adoptée en mai 2004, la LOASP concerne essentiellement le développement des secteurs agricole, sylvicole et pastoral, tout en s'inscrivant dans une perspective de réduction puis d'éradication de la pauvreté et de promotion de la croissance économique. La LOASP constitue la base d'élaboration de programmes opérationnels à moyen terme que sont le *Programme National de Développement Agricole (PNDA)*, le *Programme National de Dévelop-*

³⁸ Source : « Recueil d'expériences en matière d'information nutritionnelle dans un contexte de surveillance et d'alerte précoce dans les pays du CILSS : éléments de réflexion à partir des missions diagnostics au Niger, Mali, Sénégal, Mauritanie, Gambie et Tchad », CILSS, IRD, MAE, novembre 2006.

³⁹ Source : « Recueil d'expérience en matière d'information nutritionnelle dans un contexte de surveillance et d'alerte précoce dans les pays du CILSS » ; CILSS-IRD-MAE, Novembre 2006.

peuplement de l'Élevage (PNDE) et le Plan d'Action Forestier du Sénégal (PAFS).

Pour atteindre les objectifs ci dessus et enclencher une dynamique de modernisation et de croissance soutenue de l'agriculture conformément aux orientations de la LOASP, les **six domaines prioritaires d'intervention** suivants sont retenus : (i) la *maîtrise de l'eau* : mise en place d'aménagements de faible coût ; (ii) le *développement des infrastructures socio-collectives de base* : équilibrage des investissements publics et l'amélioration de leur qualité ; (iii) *l'amélioration des sols* : définition d'une stratégie et des actions prioritaires par zone agro-écologique ; (iv) *l'intensification et la diversification des productions, l'intégration des filières et la régulation des marchés* : définition de stratégies et actions prioritaires propres aux différentes filières agricoles compte tenu de leur spécificité ; (v) *l'amélioration de la qualité de la production* : mise en place d'un système de promotion et de gestion de la qualité des produits agricoles ; (vi) l'amélioration des *conditions d'exercice des activités agricoles* : mise en articulation de toutes les mesures d'accompagnement des domaines prioritaires et des questions transversales constituant des facteurs essentiels dans la production, la commercialisation et la transformation des produits agricoles.

A noter par ailleurs, que la LOASP devrait, par l'un de ses décrets en étude, *renforcer le droit des usagers sur la terre* et garantir sur celle-ci les investissements productifs nécessaires à la modernisation des exploitations, ce qui témoigne d'une certaine prise de conscience des difficultés liées à l'atomisation de la production agricole mentionnée en première partie de l'étude.

1.2 Efforts d'investissements dans la sécurité alimentaire

L'évolution des budgets pour le secteur primaire 1999-2010

Comme l'indique le **tableau n°6**, le budget agricole/ élevage augmente en valeur absolue sur la période 1999-2004. Toutefois, en termes relatifs, sa part dans le budget total est en diminution pour atteindre 5% en 2004. Il convient toutefois de mentionner que le budget de fonctionnement pour le secteur agricole et de l'élevage est relativement faible, l'essentiel des ressources étant programmées au titre d'investissements. Ainsi, les investissements dans le secteur agricole et de l'élevage, suite à une nette tendance à la baisse en termes de pourcentage du budget d'investissement total, atteignent 15% du budget d'investissement total.

Tableau n°6 : Evolution du Budget de l'agriculture de 1999 à 2004 (en milliards de FCFA)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Budget total	549,9	373,9	483,1	709,8	756,3	931,0
Budget Agricole	27,2	29,8	32,1	34,4	43,3	45,8
% Budget Agri et Elevage /Budget Total	5%	8%	7%	5%	6%	5%
Total Budget Fonctionnement	469,4	278,0	347,3	567,5	586,9	728,7
Budg Fonct Agric et Elevage.	9,1	11,7	12,7	14,2	13,8	16,3
% Fonct. Agri et Elevage/Budg Fonc	2%	4%	4%	2%	2%	2%
Total Budget Investissement	80,5	95,9	135,8	142,3	169,4	202,3
Budget Invest Agriculture et élevage	18,1	18,1	19,5	20,3	29,5	29,5
% Budg Invest Agric/Total Budget Investissement	22%	19%	14%	14%	17%	15%

Source : PITP, Ministère de l'Economie et des Finances, 2004

Dans une étude réalisée par la FAO en vue de la mise en place du PNASA, la répartition des investissements publics en fonction des différents sous-secteurs a été analysée. Le sous-secteur de l'agriculture concentre 72% des financements consacrés au secteur primaire par le PTIP 2006-2008, soit 175 millions de FCFA pour la période

2006-2008. Le reste des financements du secteur primaire est consacré au sous-secteur eaux et forêts (14%), élevage (6%) et pêche (8%).

Le **tableau n°7** indique la ventilation du budget prévu pour le sous-secteur agriculture en fonction des grands types de domaines. Le principal domaine en termes de financements est l'intensification et la modernisation des exploita-

tions (37% du budget total pour le secteur primaire) suivi par le développement de l'irrigation à

petite échelle (19%). Il y a donc une volonté de faire de la promotion de l'irrigation une priorité en termes de politiques de sécurité alimentaire.

Tableau n°7 : Répartition des financements prévisionnels du PITP 2006-2010 en fonction des différents domaines du sous-secteur de l'agriculture (en millions de FCFA)

Domaine	2006-2008	% du budget total	2009-2010	% du budget total
Développement petite irrigation petite échelle	46 994	19%	22 602	19%
Intensification et Modernisation des exploitations	90 202	37%	27 153	23%
Diversification agricole	11 081	5%	7 445	6%
Mise en place infrastructures	21 695	9%	11 338	10%
Promotion des filières horticoles	4 816	2%	3 893	3%
sous secteur agriculture	174 788	72%	72 431	61%
TOTAL GENERAL	242 856	100%	119 025	100%

Source : FAO⁴⁰, novembre 2005

Dans son rapport, la FAO estime que sur l'ensemble des 120 projets et programmes de développement programmés au titre du PTIP 2006-2008 dans les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et de la pêche, 68 projets ont un impact direct sur la sécurité alimentaire⁴¹. Le rapport de la FAO indique qu'il est prévu que l'Etat sénégalais finance 31 projets sur l'ensemble des 81 projets inscrits au PITP qui concourent à l'atteinte des objectifs de réalisation de la sécurité alimentaire, le reste étant pris en charge par la coopération bi- et multilatérales (cf. le paragraphe ci-dessous sur les politiques d'aide et de coopération alimentaires).

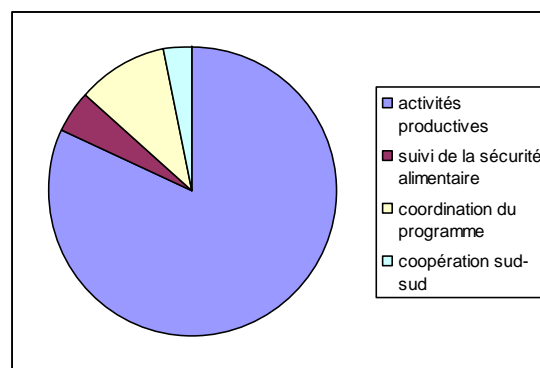
Le financement du PNASA

Le PNASA est financé à hauteur de 368 milliards de F CFA par les projets inscrits au PITP. En outre, des activités nouvelles sont prévues dont le budget pour la période 2006-2008 s'élève à 229 milliards de F CFA.

Comme indiqué dans le **graphique n°18**, parmi les activités complémentaires au PITP, 82% du budget est consacré aux programmes productifs (soit 188 milliards de F CFA), 5% au suivi de la sécurité alimentaire (alerte rapide, prévention et gestion des crises), 10% à la gestion du programme et 3% à la coopération sud-sud.

Graphique n°18 : Ventilation des financements des activités du PNASA supplémentaires à

celles du PITP 2006-2008 par domaine d'activité



Source : PNASA, juin 2006

Le financement du Projet de nutrition communautaire (PNC)

Le budget du Ministère de la santé est en nette augmentation depuis 2000, mais les actions de nutrition y sont peu présentes. Elles sont principalement assurées par le programme de nutrition communautaire ancré à la Primature. Le dernier (PRN) est financé par la Banque Mondiale, principal bailleur de fonds en matière de nutrition. Elle a financé entièrement la première phase du PRN (2003-2005) pour un montant de 14,7 millions de dollars sur 3 ans (soit l'équivalent de 6,5 milliards de FCFA⁴²). Les résultats du PRN l'encouragent à continuer à le soutenir, mais elle indique ne plus disposer des fonds nécessaires pour un financement global de ce programme (l'enveloppe de la Banque pour le Sénégal diminue régulièrement), le montant de l'appui de la Banque mondiale serait d'environ 15 millions de dollars pour 5 ans.

⁴⁰ Source : FAO, « PNASA, rapport macroéconomie et investissements publics », novembre 2005.

⁴¹ Source : FAO, « PNASA, rapport macroéconomie et investissements publics », novembre 2005.

⁴² Sur la base du taux de change en vigueur au moment de la présente étude.

La Banque Mondiale a incité le gouvernement sénégalais fera un effort pour augmenter sa participation (estimation entre 5 et 16 millions de dollars), effort confirmé par le Ministère des Finances et le déblocage de 900 millions de F CFA sur les ressources de l'initiative « Pays pauvres très endettés » (PPTE) pour financer la phase de transition du PRN (mars-décembre 2006)⁴³.

Une prise de conscience de la nécessité de la croissance agricole, mais des efforts budgétaires et opérationnels restent à faire

On constate, de par l'orientation des politiques publiques, une prise de conscience que l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations doit passer par la dynamisation du secteur agricole (production, transformation et commercialisation des produits) et par l'amélioration des conditions de vie, notamment des revenus, des populations rurales et agricoles.

La volonté politique de miser sur le secteur primaire, en premier lieu agricole, pour participer à l'amélioration de la sécurité alimentaire, et plus généralement à la croissance du pays, se heurte à la faiblesse de la part du budget agricole/élevage dans le budget total inscrit au PITP, qui stagne à 5% entre 1999 et 2004.

Les domaines d'investissement prioritaires pour le secteur agricole sont l'intensification et la modernisation des exploitations (37% du budget du secteur primaire en 2006/2008), suivi par le développement de l'irrigation à petite échelle (19%).

Le DRSP consacre par ailleurs l'amélioration de la situation nutritionnelle comme une priorité nationale, matérialisée par le Projet de nutrition communautaire basé à la Primature.

L'actualisation de la stratégie nationale de sécurité alimentaire (PNASA) est positive, le programme permettant de compléter les financements des projets en lien avec la sécurité alimentaire inscrits au PITP 2006-2008. Outre le financement des activités productives qui est largement majoritaire (188 milliards de FCFA), le PNASA consacre 10,5 milliards de FCFA au système d'information sur la sécurité alimentaire.

Une harmonisation de l'ancrage institutionnel des différentes initiatives qui co-existent permettrait sans doute d'en améliorer l'opérationnalité.

2. Politiques d'aide et de coopération alimentaire

Les politiques de coopération dans le domaine de la sécurité alimentaire

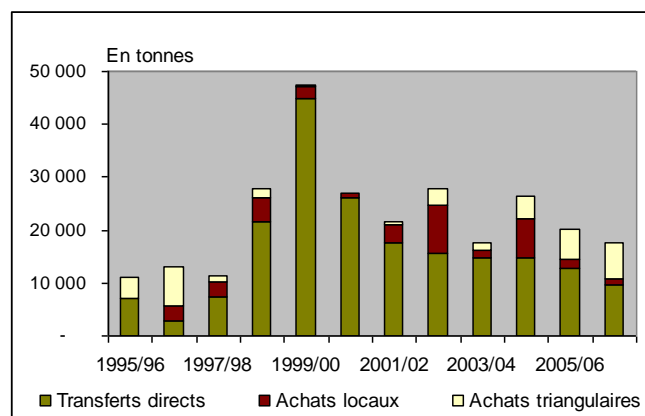
Sur l'ensemble des 81 projets en lien avec l'amélioration de la sécurité alimentaire inscrits au PITP 2006-2008, il est prévu que la coopération bilatérale finance la mise en œuvre de dix sept projets. Cette coopération concerne notamment l'Union Européenne, la France, l'Italie, le Canada, le Japon et l'Allemagne. La coopération multilatérale prévoit de prendre en charge le financement de 26 projets. Ils bénéficient en général de prêts à des conditions concessionnelles de la part des bailleurs de fonds multilatéraux suivants : Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, Banque Islamique de Développement, Fonds International de Développement Agricole, Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique, Banque Ouest Africaine de Développement, Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe. Enfin, sept (7) projets sont prévus d'être exécutés grâce à l'appui budgétaire accordé par les Pays-Bas au sous-secteur forestier.

Les politiques d'aide alimentaire

L'aide alimentaire est relativement marginale au Sénégal sur la dernière décennie si on la compare aux importations commerciales.

Le **graphique n°19** indique que l'essentiel de l'aide alimentaire fournie sur la dernière décennie l'a été sous forme de transferts directs en nature, la part des achats locaux ayant été particulièrement faible.

Graphique n°19 : Evolution des modes de fourniture de l'aide alimentaire au Sénégal 1995-2006



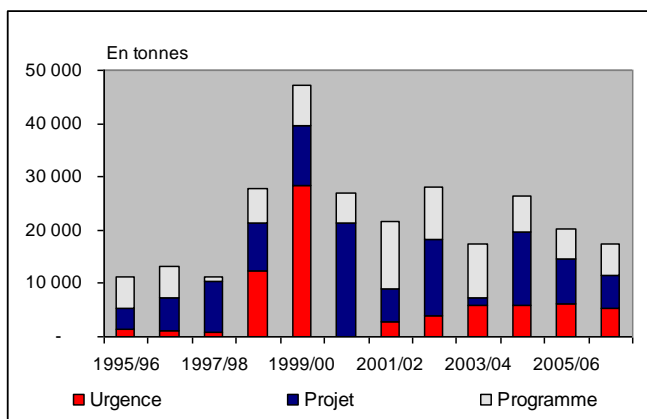
Source : *Interfais, 2007*

Le **graphique n°20** indique que l'aide alimentaire projet a été majoritaire sur la dernière décennie.

⁴³ Source : « Recueil d'expérience en matière d'information nutritionnelle dans un contexte de surveillance et d'alerte précoce dans les pays du CILSS » ; CILSS-IRD-MAE, Novembre 2006.

Le principal partenaire du Sénégal dans le domaine de l'aide alimentaire est le Japon. Au titre de l'aide alimentaire projet, le Japon concentre ses activités dans la réalisation de l'accès à l'eau potable en milieu rural et l'appui au développement des ressources en eau potable et l'encadrement du savoir-faire relatif à la gestion et à l'entretien. Par ailleurs, le Japon a initié un programme d'aide alimentaire qui a pour but de combler l'insuffisance alimentaire, en renforçant l'offre sur les marchés et de faire face à la demande céréalrière nationale très forte et en contribuant à alléger le budget affecté par la sortie de devises pour les importations de produits alimentaires et céréaliers.

Graphique n°20 : Evolution de l'aide alimentaire en fonction des différentes catégories (programme, projet et urgence) 1995-2006



Source : Interfais, 2007

3. Capacités en matière de prévention, d'alerte et de gestion des crises

Le Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA)

En raison de l'implication de plusieurs structures dans la lutte contre l'insécurité alimentaire il a été jugé nécessaire de créer, en 1998, le Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA) placé sous la tutelle de la Primature. Le CNSA est un mécanisme de pilotage, de concertation, de coordination et de suivi-évaluation de la stratégie et des programmes de sécurité alimentaire. Il assure ainsi la centralisation, l'analyse et la diffusion des informations en direction des décideurs, des partenaires et des autres utilisateurs à des fins de sécurité alimentaire.

Le CNSA est déployé sur l'ensemble des régions du pays, où il est représenté par les CRSAs qui sont chargés de la collecte des statistiques et

d'informations destinées à alimenter le système d'alerte précoce (SAP) du CNSA.

Du fait de contraintes budgétaires persistantes pesant sur le fonctionnement de l'institution, son action a connu jusque récemment de grosses difficultés à être opérationnel. Toutefois les activités d'alerte, notamment celles liées à collecte et au traitement de l'information primaire et à la diffusion de rapport sur la sécurité alimentaire, sont progressivement reprises.

Afin de conforter son action, le CNSA sera soutenu par un programme du Comité Technique National chargé de l'élaboration de Compte/ Disponibilité/Utilisation et Bilan Alimentaire au Sénégal (CTN-CDU/BA). Le Comité a pour mission de renforcer le système de collecte de données sur le secteur agricole, exploiter et valoriser les résultats sur les enquêtes Budget-Consommation, conduire des investigations et études complémentaires sur le secteur agricole, les filières céréalières et stocks alimentaires.

Le **tableau n°8** présente les différents types d'informations sur la sécurité alimentaire disponibles au Sénégal.

Tableau n°8 : Les différents types d'informations sur la sécurité alimentaire disponibles au Sénégal

Domaine	Structure	Rôle dans prévention/ gestion des crises	Appréciation
Analyse de disponibilités	GTP	Suivi du déroulement de la campagne	
	Ministère de l'agriculture	Coordination de la collecte, du traitement, de l'analyse et de la diffusion des données de production, superficie, rendements des productions agricoles	A hérité son rôle du projet Diagnostic Permanent (DIAPER) soutenu par le CILSS ; A piloté le pré-recensement réalisé en 1997/98 et le recensement réalisé en 1998/99, A permis de fournir les principales données de structure sur l'agriculture et de disposer d'une nouvelle méthodologie du dispositif permanent de collecte et de production des statistiques agricoles.
	Douanes, Commerce extérieur, SIM	Importations et exportations de produits agricoles	
	CSA, PAM	Aide alimentaire par produit céréalier	
Analyse de l'accessibilité	CSA (SIM céréales)	Collecte des prix hebdomadaires sur les marchés Données qualitatives sur l'évolution des marchés.	Effort de mise à disposition des informations aux acteurs du marché, en particulier via les radios locales et l'internet
	Ministère de l'élevage (SIM bétail)	Collecte des prix hebdomadaires sur les marchés Données qualitatives sur l'évolution des marchés.	Effort de mise à disposition des informations aux acteurs du marché, en particulier via les radios locales et l'internet
Transversal	Agence de régulation des marchés (ARM)	Collecte des prix (oignons, riz, mil, maïs, pomme de terre) Régulation des marchés par information Concertation pour favoriser offre locale et limiter importation	L'ARM semble avoir obtenu de bons résultats en particulier sur la filière oignon
Etat sanitaire et nutritionnel	CSA	Suivi des groupes et zones à risque (analyses d'indicateurs sur l'environnement, la santé, la nutrition, la scolarisation, le revenu, la production végétale et animale).	Il n'existe plus de SAP généralisé sur l'ensemble du pays ; Informations collectées par le CSA portent systématiquement sur les mêmes zones, qui correspondent aux zones susceptiblement déficitaires en termes de production agricole.
	Ministère de la Santé	Réalisation des Enquêtes Démographiques et de Santé	L'ESAM IV, la plus récente, date de 2005 Les données nutritionnelles ne sont pas disponibles pour ESAM III.
	Ministère de l'économie et des finances	Réalisation de l'Enquête Sénégalaise auprès des Ménages (ESAM), qui comportent notamment des éléments sur la santé et la nutrition, bien qu'étant plus large.	L'ESAM II, la plus récente, date de 2004.

GTP = Groupe de travail pluridisciplinaire ; DISA = Division des statistiques agricoles ; SIM = Système d'information sur les marchés ; CSA = Commissariat à la sécurité alimentaire ; PAM = Programme alimentaire mondial ; DIREL = Direction de l'élevage ; CASPAR = Cellule agro-sylvo-pastorale pour l'alerte rapide

La mise en relation des différents types d'information existants est l'enjeu clé pour analyser la sécurité alimentaire

Le Sénégal est un pays relativement performant en termes de collecte de statistiques liées à la production agricole, mais également au suivi des prix des marchés avec des efforts pour diffuser l'information aux acteurs du marché. Les enquêtes sur le suivi sanitaire et nutritionnel de la population sont également réalisées à une fréquence régulière.

La difficulté semble davantage être au niveau de la **mise en relation de ces différents types d'information**, dans une perspective d'analyse des différentes dimensions de l'insécurité alimentaire. Sur ce point, le Sénégal a sans doute souffert du manque de l'absence d'un système d'alerte précoce opérationnel à l'échelle du territoire.

Toutefois, des initiatives récentes traduisent la volonté d'améliorer la capacité du pays en termes de prévention et gestion des crises alimentaire. Dans le DSRP rénové est ainsi apparu un axe «prévention et gestion des risques ». Le PNASA intègre d'ailleurs une partie importante de « prévention et gestion des crises alimentaires », en prévoyant notamment la mise en place d'un Système d'alerte Précoce au niveau du territoire national.

Il est important que les différentes initiatives en la matière se coordonnent davantage, notamment en améliorant leur internalisation par les institutions de l'Etat, afin qu'elles puissent gagner en opérationnalité.

V. ACTEURS SOCIAUX ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE⁴⁴

Les organisations socioprofessionnelles sont nombreuses et forment un réseau fortement structuré d'organisations locales (groupements villageois, groupements d'intérêt économique etc.) et des fédérations régionales et nationales puissantes, montrant ainsi une volonté nette de prise en charge du développement par les acteurs à la base.

La responsabilisation des organisations socioprofessionnelles est à appréhender dans un contexte de désengagement de l'Etat dans la gestion des filières agricoles. Ainsi, comme cela a été précé-

⁴⁴ Source : « Etude portant sur la situation actuelle de l'agriculture en Afrique de l'Ouest, analyse des filières régionales majeures : monographie du Sénégal », Ndiaye D., Mai 2007.

demment indiqué⁴⁵, les acteurs privés se sont structurés pour améliorer le fonctionnement des filières agricoles (au niveau de la production, de la transformation, de la commercialisation).

Outre leur rôle dans la gestion des filières agricoles, les organisations socioprofessionnelles se sont également structurées pour mieux peser dans la **définition et la mise en œuvre des politiques** agricoles et plus largement de sécurité alimentaire.

Ainsi, lors de la formulation des différentes politiques et stratégies de développement agricole, les **Organisations de Producteurs** ont été régulièrement impliquées, aussi bien dans l'élaboration des documents de base que dans les négociations avec les partenaires au développement.

Le Conseil National de Concertation des Ruraux (CNCR), créé en 1993, rassemble un grand nombre de fédérations et d'unions d'exploitants qui regroupent aujourd'hui l'essentiel des représentants et des acteurs du monde rural. Il a été fortement impliqué lors de la formulation et de la mise en œuvre de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP)⁴⁶. L'implication des producteurs dans la définition et la mise en œuvre des programmes de recherche agricole a également connu des avancées significatives ces dernières années, avec la mise en place d'une Cellule de concertation pour la recherche – développement, coordonnée par le CNCR.

Le CNCR et l'Association des présidents de communautés rurales (APCR) ont créé l'Association sénégalaise pour la promotion des petits projets de développement à la base (ASPRODEB) qui intervient dans l'exécution de divers projets, dont le Programme des Services Agricoles et d'appui aux Organisations de Producteurs (PSAOP) et le Programme Spécial de Sécurité alimentaire (PSSA).

Les Organisations Non Gouvernementales jouent aussi un rôle important dans le domaine de la sécurité alimentaire. Le Conseil des ONG d'appui au développement (CONGAD), créé en 1982, regroupe ainsi 178 ONG nationales et internationales⁴⁷. Plusieurs d'entre elles sont particulièrement actives dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition : Save the Children,

⁴⁵ Se référer au paragraphe « les acteurs des marchés et l'organisation des filières » pour plus d'information sur le rôle des acteurs dans la gestion des filières.

⁴⁶ Le CNCR a toutefois récemment exprimé son regret que la LOASP n'ait connu aucun décret d'application depuis juin 2004. In *Afrique Agriculture*, n°362, janvier 2008, p. 36.

⁴⁷ Pour la liste des ONG membres et les domaines d'intervention, consulter le site www.congad.sn

CRS, CCF, Enda, VECO, Hellen Keller International, Aquadev etc. etc⁴⁸.

Des acteurs sociaux dynamiques et fortement structurés

Au Sénégal, les organisations socio-professionnelles sont des acteurs dynamiques et fortement structurés, qui participent non seulement à la mise en œuvre, mais surtout à la formulation des différentes politiques agricoles et de développement. Les organisations faitières de producteurs jouent souvent un rôle de leader des OP de la sous-région. De plus en plus, les pouvoirs publics reconnaissent que les organisations socio-professionnelles, telles les OP ou les représentants du secteur privé, sont des acteurs qui doivent être associés dès la formulation des politiques et améliorent les dispositifs institutionnels qui permettent une telle association.

CONCLUSION

La production agricole est dans une situation de morosité. Les performances médiocres de la production agricole s'expliquent par une mauvaise maîtrise des ressources en eau, ainsi que par une dégradation des ressources productives. A ce diagnostic s'ajoute la multiplication des micro-exploitations agricoles, de moins en moins viables. S'en est suivie une baisse du taux de couverture des besoins par la production nationale et la nécessité de recourir de plus en plus aux importations pour combler le déficit. La dépendance accrue aux importations rend le pays très vulnérable à la hausse des cours mondiaux.

L'orientation des politiques semble témoigner de la reconnaissance de l'importance de la dynamisation de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles afin d'améliorer la sécurité alimentaire des populations. L'un des enjeux majeurs du renforcement de la sécurité alimentaire est en effet l'amélioration des revenus des ruraux. La tendance à la baisse relative du budget agricole laisse toutefois craindre que les moyens mis en œuvre ne soient pas à la hauteur des enjeux.

En ce qui concerne la situation alimentaire de la population, la situation en termes de malnutrition aiguë est alarmante au niveau du pays, ce qui

traduit une alimentation insuffisante ou une maladie récente. Il faut en outre également souligner la persistance de niveaux élevés de malnutrition chronique dans certaines régions. Ces taux ne s'expliquent pas uniquement par des difficultés économiques pour accéder à une alimentation satisfaisante, mais aussi par des pratiques alimentaires peu satisfaisantes, qui renvoient aussi à un manque d'éducation nutritionnelle des. Le renforcement des actions d'éducation nutritionnelle de la population est ainsi souhaitable pour améliorer la situation. Pour mieux cerner l'insécurité alimentaire de la population, il est important d'intégrer des données sur le suivi nutritionnel de la population dans les systèmes d'information nationaux.

VI. METHODOLOGIE

L'étude a été menée dans chaque pays du CILSS par un expert national, sous la supervision d'une équipe de coordination proposée par le consortium des bureaux d'études Gret/Iram/ICI, composée d'experts des différentes disciplines concernées par la sécurité alimentaire.

L'étude a été coordonnée par un comité composé des institutions suivantes : CILSS, CSAO, FewNet, FAO, PAM, ROPPA, Commission Européenne et Coopération Française. Ce comité a fixé les orientations de l'étude et validé les travaux. Il a été organisé au démarrage de l'étude, un atelier réunissant l'ensemble des experts nationaux et l'équipe de coordination, qui a permis de s'accorder sur la méthodologie et les indicateurs.

Dans chacun des pays, les représentants du CILSS ont organisé une réunion d'information destinée à présenter aux différents intervenants du domaine de la sécurité alimentaire, les contours de l'étude et les indicateurs retenus, et recueillir leurs avis.

La collecte des données s'est faite auprès des différentes institutions (Pouvoirs publics, Systèmes d'information, ONG, OP, interprofessions, Agences de coopération et agences onusiennes...). L'analyse portée par l'expert national et enrichie par l'équipe de coordination a été présentée lors d'une deuxième rencontre, aux différents intervenants du domaine de la sécurité alimentaire, qui l'ont amendé et validée.

Les résultats de ces analyses sont disponibles pour chaque pays sur le site du RPCA, sous deux formes : un rapport synthétique et un dépliant.

⁴⁸ Pour ne mentionner que quelques exemples, loin d'être exhaustifs.

AUTEURS :

- Gret (Anne Wagner, Bénédicte Hermelin et Olivier Bruyeron); Iram (Vanessa Alby-Flores et Benoît Faivre-Dupaigre); Ici (Claire Kaboré et Claire Ficini) en collaboration avec M. Mody Ba, consultant national du Sénégal

- Coordination technique et méthodologique (CSAO/OCDE (*Léonidas Hitimana*), CILSS (*Amadou Konaté*), FEWS NET (*Salif Sow*))

CONCEPTEURS, PROPRIETAIRES DE L'INITIATIVE & CONTACTS:

- CSAO, Jean Sibiri Zoundi
(sibirijean.zoundi@oecd.org)

- CILSS, Dramane Coulibaly
(dramane.coulibaly@cilss.bf)